

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 6 Mars 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 27 février 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 21h30

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 8), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 8), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 8), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n° 2), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 23 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraïse :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n° 2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Saïd MECHAI, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillesans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Jean-François MENESTRIER

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 mars 2025

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Pierre-Charles HENRY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Laurence MULOT à M. Guillaume BAILLY, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET - BOURGEOIS, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 24), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons le quorum, je vous propose d'ouvrir la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de nommer un secrétaire de séance. Est-ce que Monsieur Jean-François MENESTRIER serait d'accord ? Merci.

Je propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre. S'il n'y a pas de commentaire, pas de choses particulières. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Jean-François MENESTRIER secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 19 décembre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation, c'est une prise de connaissance. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci à vous.

Dans ce rapport, il y a un point, c'est le point 8, où vous abordez l'attribution d'une subvention à une structure concernant l'évaluation des conversations carbone à l'institut négaWatt pour 15 000 €.

Je voudrais savoir ce qu'il en était, c'est-à-dire, est-ce que vous avez l'intention de porter votre bilan carbone, en gros est-ce que vous avez l'intention de réaliser le bilan carbone de ce mandat au travers de ce point qui est évoqué ici ?

Comment allez-vous le faire et comment allez-vous comparer ces éléments-là, si tel était le cas, avec les années passées ?

Et c'est ce qui m'amène aussi à aborder, par le biais de ce bilan carbone, la fameuse étude que l'on a lu dans la presse locale hier ou avant-hier concernant la circulation.

Est-ce qu'elle fait référence à l'étude que vous évoquiez en novembre 2024 où vous vous posiez la question – et d'ailleurs je vous avais répondu que les bras m'en tombaient – sur le pourquoi il y avait des embouteillages et des bouchons sur le territoire bisontin, et que je vous avais même répondu qu'il n'y avait pas besoin de se poser la question trop longtemps par rapport à cela, puisque le fait d'avoir déstructuré un certain nombre de voiries, cela avait amené ces embouteillages-là.

Je voudrais savoir si ça correspond à cette étude.

Si tel était le cas, on aimerait pouvoir en disposer ; si ce n'était pas cette étude-là, nous aimerions aussi pouvoir en disposer.

Parce que c'est vrai que quand on lit la presse locale dans le cadre de ce rendu d'étude porté aussi par les services, il est fait état – et on avait bien sûr raison puisqu'on le portait ici également – qu'il n'y a pas plus de véhicules puisque c'est ce que l'étude révèle, en tout cas dans l'article de presse ; que des points de congestion sont connus aujourd'hui et viennent un petit peu asphyxier notre ville et notre territoire ; les points névralgiques sont connus place Leclerc, la route de Gray, l'avenue Clemenceau, le secteur Micropolis, le secteur Côte de Morre avec la fermeture du pont de la République où il est évident qu'il faudra rouvrir le pont de la République.

Et puis dans un autre temps, sur les chiffres qui sont annoncés, je voudrais savoir ce qu'il en est, parce que l'on découvre un petit peu tout cela encore une fois dans la presse locale, ce qu'il en est sur les chiffres annoncés parce que l'on nous parle de moyennes en termes de temps. C'est vrai que la moyenne si elle prend 24 heures et que l'on met sur le même pied d'égalité, que l'on met les mêmes données sur un déplacement nocturne ou un déplacement sur les zones d'heure de pointe, c'est vrai que la moyenne n'est plus du tout représentative, et que l'on vient un petit peu leurrer les gens dans le cadre de cette moyenne.

Je voudrais avoir les éléments. Ces études que vous aviez évoquées au mois de novembre, on voudrait aussi en avoir le coût. Parce que si je fais le parallèle avec le point du rapport 28, que l'on va avoir aujourd'hui dans le cadre du Conseil d'agglomération, on va parler à nouveau des requalifications de voirie avec la rue de Dôle, avec notamment le secteur de la Cassotte pour 300 000 €, avec le secteur de l'îlot Battant, le secteur Jules Haag, le secteur de la rue de Belfort. C'est vrai qu'avec tout cela, je ne vais pas refaire le couplet, ici, au sein du Conseil d'agglomération en ce qui concerne les réunions de secteur. Comme par hasard, à un an de l'échéance de la fin de mandat, on vient de nous mettre coup sur coup deux réunions de secteur qui sont plus des réunions d'information de ce que vous avez décidé (parce que l'on écoute en fait ce que vous avez décidé en tant que tel), et tout cela va continuer à venir paralyser notre ville.

Donc, j'aimerais que vous puissiez m'apporter des éléments concernant ce point 8 dans le cadre des états des décisions du Bureau sur cette attribution d'une subvention sur l'évaluation des conversations carbone et que vous puissiez aussi nous apporter des éléments sur cette étude dont il est fait référence dans la presse et dont on découvre les choses, que vous puissiez nous en dire un peu plus.

Merci à vous.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien.

Cette étude est une étude interne, donc déjà c'est zéro centime en fait. C'est important de le dire, nous avons mis en œuvre un travail d'analyse et ça ne supplée pas, enfin ça permet de compléter quelque chose que l'on attend aussi. J'ai redemandé au niveau de la préfecture d'avoir un travail sur l'ensemble des questions de flux sur notre territoire.

L'interprétation que vous en faites n'est pas celle qui a été faite d'ailleurs, si je lis bien les éléments qui ont été publiés. Effectivement, nous avons des bouchons qui existent depuis maintenant de très nombreuses années, et quand il y a des effets liés à des travaux, il y a effectivement des perturbations dont nous avons évalué sur plusieurs années l'impact.

Mais une chose est certaine, c'est que c'est une étude qui est extrêmement intéressante, qui doit être complétée d'autres éléments d'étude. Et quand nous aurons complètement les informations, je vous propose que l'on puisse avoir une séance sur ces questions de circulation dans notre territoire, parce que, là, nous avons essentiellement des éléments qui concernaient l'entrée de la ville, avec quelques points sur la ville de Besançon et qui ne répondent pas complètement aux questions qui ont été posées par un certain nombre de Maires comme Boussières ou Pouilley-les-Vignes ou sur le Plateau de Saône, puisqu'en fait on sait qu'il y a des phénomènes de shunt, etc.

Ce qui est intéressant, c'est que ce travail qui est en train de se faire, il se combine avec ce que le Préfet est en train de travailler sur la question de l'impact de la RN83 qui se branche sur la RN57, des camions qui sortent de l'autoroute et qui, nous le souhaitons tous, retournent là où ils devraient être, sur l'autoroute.

Tous ces éléments-là devraient nous amener, on l'espère, un certain nombre d'éléments qui seront objectivés, qui nous permettront, ensuite, de regarder quels sont effectivement les points névralgiques sur notre territoire.

Simplement, ce qui était intéressant, c'était de voir si nous pouvions évaluer l'évolution de ces bouchons en réalité.

Sur la question de la place Leclerc, il est évident que nous avons un point névralgique qui a été, à un moment donné, de plus de 70 000 voitures qui passaient sur ce secteur-là, qui aujourd'hui est descendu à 50 000. Mais juste pour que vous ayez tous un point de référence, sur la place Leclerc, il y a deux fois plus de véhicules qui passent que sur l'autoroute. Donc, vous constatez que c'est une vraie question qui se pose et qui fait que, quand on se retrouve avec un point qui va bloquer, effectivement ça a un impact extrêmement important.

Donc, le travail qui est en train de se faire, c'est de voir comment nous pouvons trouver des réponses. Et comme c'est écrit très clairement dans cet article, et je le dis très, très clairement, c'est que la question qui nous incombe à chacun est de se dire que nous avons un bassin de vie qui est extrêmement large, qui amène des flux entrants en particulier, bien sûr sortants, sur la centralité que constitue la Ville de Besançon, et que cette congestion qui existe depuis maintenant de nombreuses années, et depuis très longtemps malgré un certain nombre de transformations majeures qui s'opèrent sur le territoire, reste

pour autant existante, et qu'il est important que ce soit l'ensemble du territoire qui s'intéresse à ces problèmes de déplacement, de mobilité.

C'est d'ailleurs pour ça que nous avons adopté ici un Plan de Mobilité, mais nous avons également adopté – et Yves pourrait en parler – le fait de rentrer dans une logique de label SERM (services express régionaux métropolitains) qui doit nous permettre d'envisager des alternatives à l'unique déplacement en voiture, puisque bien sûr la voiture est nécessaire et parfois elle est absolument incontournable pour un certain nombre de personnes qui vivent dans la région, mais nous avons aussi besoin d'avoir des réponses qui puissent correspondre à d'autres désirs, je dirais même, d'un certain nombre de personnes qui aimeraient prendre plus les transports en commun, qui voudraient avoir plus de covoiturage, qui aimeraient avoir plus de pistes cyclables, etc. Donc c'est tout un travail qui se fait.

C'est la réponse que je pense pouvoir apporter de façon complète sur ce dossier.

Mme GAGLILO. - Anne, est-ce que j'interviens sur les conversations carbone ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - Oui. Pardon. La conversation carbone, Lorine.

Mme GAGLILO. - Oui. Je voulais apporter des précisions sur cette politique.

Effectivement, ça n'a pas grand-chose à voir avec le bilan carbone de la collectivité, qui est un travail mené par ailleurs. On est en train d'actualiser le bilan carbone de la collectivité. L'échéance pour le rendu de ce travail est le mois de juin 2025.

Pour ce qui est des conversations carbone, il s'agit d'une politique pour accompagner la transformation des modes de vie des habitants. On est sur une politique qui s'adresse vraiment aux habitants du territoire.

À ce jour, on a une cinquantaine d'animateurs, que l'on appelle des facilitateurs, dans les conversations carbone, qui vont accompagner des groupes de 10 à 12 personnes volontaires, pour questionner la manière dont ils se déplacent, la manière dont ils se logent, la manière dont ils s'alimentent, etc., sur ces différents postes de la vie quotidienne qui constituent l'empreinte carbone individuelle.

On a environ 250 personnes sur le territoire qui se sont prêtés à l'exercice des conversations carbone et qui ont réfléchi à opérer des changements demain matin, des changements dans les 2 à 5 prochaines années pour réduire leur empreinte carbone individuelle, passer d'une empreinte carbone d'environ 10 à 12 tonnes par habitant en moyenne en France à une empreinte carbone de deux tonnes, qui est l'objectif que l'on se fixe au niveau mondial.

C'est une politique qui est mise en œuvre depuis plusieurs années par le Grand Besançon, qui a inspiré de nombreux territoires et qui s'appuie à la fois sur des données très factuelles où on va prêter aux habitants, par exemple, des wattmètres pour qu'ils puissent opérer des mesures chez eux, se rendre compte de la consommation d'une Livebox quand on n'est pas à la maison et que sa Livebox tourne toute la journée, quelle consommation ça peut représenter. Mais aussi de pouvoir se baser sur des sciences plus psychologiques, sur qu'est-ce qui fait que j'ai envie d'opérer un changement dans ma vie, qu'est-ce qui fait qu'il y a des freins à opérer des changements dans ma vie. C'est tout un processus très intéressant sur ce sujet-là.

L'objet du rapport sur lequel vous avez rebondi, Monsieur FAGAUT, c'est bien de financer l'Institut négaWatt qui se lance dans un travail d'évaluation des conversations carbone, qui est un travail fin avec un processus, un protocole scientifique qui est en train d'être travaillé puisque l'on est sur une approche d'accompagnement au changement. C'est toujours très compliqué de venir mesurer l'impact de ce genre de politique.

Pour autant, il nous a semblé extrêmement intéressant et important de se donner les moyens de mesurer l'effet de ce genre de politique, comme je vous le disais, qui concerne déjà plus de 250 personnes sur le territoire. On aimerait pouvoir en mesurer les effets de manière très concrète, c'est l'objet du travail que l'on engage ici avec négaWatt.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien. Merci. Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT. - Oui. Merci pour la réponse.

Il est vrai que quand on a vu un petit peu l'intitulé, on se posait la question. Concernant ce que vous avez évoqué, l'actualisation du bilan carbone, vous me direz, après en comparaison, comment vous allez faire par rapport aux années précédentes. Est-ce que vous l'avez déjà aussi menée dans le cadre des années précédentes ? Parce que si vous l'avez déjà menée, ça veut dire que vous avez déjà des chiffres, donc il serait intéressant aussi que l'on puisse avoir l'ensemble de ces éléments.

Sur ce que vous évoquiez, Madame la Présidente, l'étude interne, je ne sais pas si l'ensemble des conseillers communautaires a pu obtenir cette étude, on est élu, ce serait bien que vous puissiez nous

la mettre à disposition pour que l'on puisse aussi en prendre connaissance plutôt que par la presse à chaque fois.

Et puis, concernant cette autre étude que vous aviez évoquée au mois de novembre, je me pose encore la question de comment vous pouvez encore, vous, vous posez la question de comment il peut y avoir autant de bouchons à Besançon. Alors que l'étude interne, que vous avez pu réaliser, le dit très bien puisque dans les titres c'est : « *pas d'explosion du nombre total de véhicules* ». Alors que vous évoquiez, vous, l'inverse ici à la tribune.

Sur la RN83 que vous évoquiez, il est que c'est un sujet qui nous tient tous à cœur. Pour en échanger aussi longuement avec Laurent CROIZIER, député de la première circonscription, qui fait un travail assez conséquent sur ce sujet-là, je ne suis pas l'avocat de Laurent CROIZIER, mais il est vrai qu'il se débat sur ce sujet pour faire en sorte que les camions passent par l'autoroute.

Certainement que vous vous y participez également, mais je voulais aussi rappeler le travail qui était mené par Laurent CROIZIER.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Je vous propose de considérer que nous avons pris connaissance de l'ensemble de ces éléments s'il n'y a pas d'autres commentaires.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- La désignation des représentants dans diverses structures avec certains mouvements. Vous avez, l'ensemble des listes qui sont proposées. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation de représentants dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- La désignation des représentants dans diverses structures avec certains mouvements. Vous avez, l'ensemble des listes qui sont proposées. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la désignation de M. Saïd MECHAI pour représenter GBM au sein de la SEM LOGE GBM,
- la désignation de M. Emile BOURGEOIS en qualité de suppléant pour représenter GBM au sein du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCOT),
- la désignation de Mme Anne VIGNOT en qualité de titulaire et Mme Catherine BARTHELET en qualité de suppléante pour représenter GBM au sein de Université Marie et Louis Pasteur (UMLP).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Création de la commune nouvelle de Mamirolle

M. Daniel HUOT (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 5, la création de la commune nouvelle de Mamirolle. Gabriel, tu veux en dire un mot ?

M. BAULIEU.- Quelques mots parce que la présentation de ce rapport peut être rapide sur la création de la commune nouvelle de Mamirolle, c'est à la fois le rappel du contexte et des conséquences qui en résultent.

Par un arrêté de septembre dernier, le Préfet a entériné cette création qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025 par le regroupement de deux communes bien connues sur notre territoire.

En termes d'application, il en résulte d'abord l'application tout simplement des dispositions légales et réglementaires sur la représentation des conseillers communautaires de la commune nouvelle de Mamirolle.

Compte tenu de cette démarche de fusion, des caractéristiques en termes de nombre, tout est dans le rapport, pendant la fin du mandat, puisqu'après il n'y aura plus qu'une commune pour le mandat suivant, mais pour la fin du mandat, il y a addition des représentations puisqu'on ne dépasse pas les quotas ou les ratios fixés par la loi par ailleurs.

Compte tenu également des caractéristiques de la commune, ce sont les deux représentants antérieurs qui demeurent représentants de la commune, Messieurs Daniel HUOT et Cédric LINDECKER, sans changement.

De même qu'il n'y a pas de changement dans leurs attributions respectives au sein de Grand Besançon, vous en avez l'énoncé exhaustif dans le rapport.

S'agissant des incidences financières concernant les charges transférées, il s'agit d'additionner les attributions de compensation en fonctionnement et investissement, je vous fais grâce de lire le chiffre que vous avez sous les yeux.

Nous avons notre dispositif interne sur nos indices de fonds de concours à la fois positivement ou négativement selon donc les circonstances. En la matière, on propose de faire la moyenne pondérée. Le poids de Mamirolle est tel que les indices des deux communes correspondent à l'indice de la commune de Mamirolle, donc Mamirolle conserve les mêmes indices que Mamirolle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Nous sommes heureux d'avoir une nouvelle commune qui s'appelle Mamirolle. Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte des conséquences de la création de la commune nouvelle de Mamirolle, sur la composition du Conseil de Communauté et sur la modification du périmètre de Grand Besançon Métropole composé de 67 communes, au lieu de 68 précédemment, et des incidences financières,
- approuve les taux de fonds de concours applicables à la Commune nouvelle de Mamirolle pour l'exercice 2025 au titre de requalification/création de voirie et des opérations d'extension du réseau électrique, du Fonds Climat et du Fonds de soutien aux équipements communaux de bassin de vie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

6. Etat annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de passer au rapport n° 6 pour prendre acte sur l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question.

Le Conseil de Communauté prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires au titre de leurs mandats communautaires et des mandats exercés au sein des syndicats mixtes et pôles métropolitains, ainsi que dans les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques.

7. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de passer au rapport n° 7 qui est le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Tu veux en donner un mot, pas particulièrement ?

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de choses particulières. Seulement pour dire un mot, parce qu'on s'étonne qu'il y ait encore de manière autonome ce rapport, dans la mesure où on a maintenant un rapport unique et global qui présente l'avantage, je regarde ma collègue de Besançon, puisque nous gérons ces affaires ensemble.

Une fois dans l'année, on a ce rapport exhaustif concernant les différents paramètres intéressant la vie sociale de nos entités, mais il demeure cette nécessité de présenter cette partie de rapport, je vais la qualifier ainsi, puisqu'on fait d'ailleurs référence aux indicateurs de notre rapport de l'automne dernier, dans ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Réglementairement, il reste cette disposition, de présenter ce rapport en même temps que les Orientations Budgétaires, je crois que c'est à cette période-là que l'on doit le faire, c'est l'esprit dans lequel on le fait, sur des éléments qui, encore une fois, prenez-en connaissance, à la fois sur ce que l'on peut constater, ce qu'est notre plan d'action dans ce domaine, et puis vous avez un certain nombre d'indicateurs qui sont ceux que nous avons dans le rapport global, de l'automne dernier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je vous propose de passer au rapport important, le rapport n° 8.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

8. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'aimerais faire une petite introduction sur ces Orientations Budgétaires, pas seulement une petite introduction, mais une introduction tout à fait singulière, parce que vous avez peut-être en tête que le 28 février 2019, dans cette même salle, nous avons pris une décision qui était audacieuse, de transformer notre communauté d'agglomération en Communauté urbaine.

L'objectif était clair : se positionner dans la catégorie des territoires qui comptent nationalement, mais aussi renforcer une approche communautaire au bénéfice de toutes les communes dans sa capacité à négocier, à maintenir ses ressources et à construire progressivement un territoire encore plus cohérent. C'était le grand défi de Jean-Louis FOUSSERET et de Gabriel BAULIEU.

Aujourd'hui, six ans après cette transformation, tous ensemble, nous sommes réunis à un moment crucial : la finalisation du premier mandat complet de notre Communauté urbaine et sa projection à l'occasion du dernier Débat d'Orientation Budgétaire de ce mandat, donnant à voir les projets futurs issus de notre projet de territoire.

Gabriel vous exposera concrètement, quantitativement et qualitativement la dynamique de notre territoire, l'apport aux communes, la robustesse de sa gestion et la force de son anticipation.

Pour autant, et avant de donner la parole à Gabriel, je ne peux rester sans prendre en considération ce que ce mandat a traversé et surtout ce que nous vivons aujourd'hui en pleine crise géopolitique.

Voilà trois ans, suite à l'agression russe, nous accrochions dans cette assemblée et sur nos mairies le drapeau ukrainien aux côtés du drapeau européen.

Plus que jamais ce symbole doit guider l'action de nos dirigeants. En effet, la guerre n'est plus une lointaine menace.

L'enjeu crucial pour l'Europe est de forger sa propre voie vers la stabilité et la sécurité continentales en s'affranchissant des comportements excessifs et dégradants de Washington.

Dans cette ville de garnison qu'est Besançon, j'ai une pensée, et j'en suis sûre vous aussi, forte pour nos forces armées et à leurs familles qui suivent attentivement la situation. La paix en Europe est le défi majeur des temps que nous vivons.

Observons que le modèle de production et de consommation qui domine ces dernières décennies continue de dérégler le climat et la biodiversité. L'année 2024 a été confirmée comme l'année la plus chaude jamais enregistrée au niveau mondial marquant un tournant inquiétant dans l'histoire climatique. Rappelons-nous la présentation, par des scientifiques suisses dans cette assemblée, de la croissance des hautes températures qui touche particulièrement notre région. Ces dérèglements climatiques, notre

dépendance aux ressources fossiles et aux minerais rares exacerbe les conflits et les crises en Afrique, au Moyen-Orient, mais aussi à nos frontières, en Ukraine, par exemple.

Le réchauffement climatique est un défi mondial aux répercussions quotidiennes, ailleurs comme ici. C'est pourquoi nous continuerons à inscrire la lutte contre ce dérèglement à l'ordre de nos priorités, comme le projet de territoire l'a inscrit.

Parallèlement, nous constatons un dérèglement démocratique dans de nombreux pays et une instabilité des institutions qui a pour effet une fragilité sociétale qui favorise la fragmentation de notre société et les dérives guerrières.

Le discours du Président de la République d'hier soir ouvre la question de l'unité et des solidarités.

Dans ce contexte, l'Europe est au rendez-vous, mais après l'effort qui nous avait été demandé face à la dette systémique de l'État, voici un effort pour l'armement de l'Europe qui se dessine et des choix qui pourraient impacter nos politiques de développement et de solidarité, ici sur nos territoires.

Vous l'aurez compris, chers collègues, notre responsabilité est immense.

Dans un monde en perpétuel bouleversement, notre Communauté urbaine doit être un territoire où l'on soutient nos habitants et où l'on fait démonstration de solutions collectives pour trouver des réponses aux défis qui se multiplient.

Chacun de vous, élus en responsabilité de vos communes, vous vous y attellez et avez trouvé appui sur la Communauté urbaine.

En 2019, certains prédisaient le déclassement à l'heure de la fusion des régions. Il n'en est rien.

Le Grand Besançon continue son essor. Besançon et nos communes gagnent des habitants.

Certains nous prédisaient un manque d'ambition et de déclin des grands projets. Il n'en est rien.

De grands projets sont inscrits dans nos budgets et nous investissons comme jamais notre territoire ne l'a fait.

Certains nous prédisaient des clivages insurmontables. Il n'en est rien.

Nous faisons territoire. Le Grand Besançon intervient au plus près des besoins de chacun.

Relever les défis de notre temps, c'est ce que nous faisons ensemble et ce que nous continuerons à faire ensemble.

Je vous propose maintenant de donner la parole à Monsieur Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU. - Merci, Présidente.

Après ce contexte, puisque le cadre budgétaire est posé, qui va effectivement interférer avec les enjeux financiers, dont nous dépendons quant à leur cadre national, voire européen, on fait bien référence à ce qui a pu être dit et envisagé.

Nous allons essayer de parcourir rapidement avec un support visuel et quelques commentaires.

Je resterai fidèle à la fiche simplement par respect de ceux qui en font la présentation en même temps.

Pour planter le décor, et en souhaitant que chacun ait pu lire donc ce Rapport d'Orientations Budgétaires, parce que je ne vais que le survoler d'une certaine manière dans ce que je vais présenter, alors que ce rapport est une vraie mine d'informations à la fois rétrospectives de situations à l'instant T et de perspectives d'abord sur l'exercice 2025, mais aussi au-delà puisque notre démarche, notre réflexion, vise précisément à définir les orientations qui ont toute chance d'être durables.

Sur l'ouverture de cette présentation, nous avons vécu, comme toutes les collectivités, une préparation budgétaire un peu mouvementée avec cette Loi de Finances avortée en même temps qu'un gouvernement était censuré.

Ce premier projet de budget, cette première mouture d'une Loi de Finances augurait d'une mise à contribution historiquement élevée pour les collectivités, à hauteur de 7 Mds€. Ceci n'est plus de mise. Nous sommes donc désormais à une Loi de Finances revenue à un peu plus de 2 milliards sur les collectivités avec des clés de répartition différentes.

Dans ce contexte d'incertitude, nous avons deux préoccupations : ne pas engager Grand Besançon Métropole dans une trajectoire, je viens de le dire, qui ne serait pas tenable dans la durée, et en même temps ne pas renoncer à mettre en œuvre notre projet de territoire et à l'ambition qu'il représente.

Nous pensons, cela vient d'être dit, que notre Communauté urbaine, Grand Besançon Métropole, est la locomotive du développement de ce territoire.

Évidemment, avec l'instabilité de ce qui était décidé au niveau national, il ne fallait pas non plus agir trop vite, nous précipiter sans savoir précisément ce qui serait arrêté. Notre dossier, notre Rapport d'Orientations Budgétaires, ne contient pas les dispositions qui résultent de la Loi de Finances telle qu'elle a été votée. C'est une position délibérée que nous avons adoptée, que d'attendre. Bien évidemment nous intégrerons ces éléments au rythme approprié dans le dossier du budget à examiner prochainement – le 10 avril, je crois –, et en DM si cela est nécessaire.

Au détour de ces décisions, nous relevons une fois de plus, mais nous ne sommes pas les seules collectivités à le souligner, que nous dépendons de plus en plus dans nos capacités à décider des décisions nationales qui nous sont imposées.

Nous parlons souvent de démantèlement de la fiscalité locale et pas de réforme, parce que je crois que c'est le terme approprié, et notre capacité à décider sur un plan fiscal porte désormais sur un petit tiers de notre ressource. Bien évidemment c'est regrettable et, comme l'a d'ailleurs souligné la Cour des comptes, certaines suppressions d'impôts, en dehors des aspects financiers posés qui ne sont pas minces, ont rompu le lien entre la fiscalité, l'habitant et le territoire puisque maintenant un nombre important d'habitants, et je ne les juge pas puisque ça n'est pas de leur fait, mais ne paient plus d'impôts du tout, c'est le statut des locataires tout simplement, auprès des collectivités de base, ce qui est effectivement regrettable en termes de lien avec le territoire.

Nous sommes dans ce contexte non pas d'incertitude, mais quelque part quand même, parce qu'on peut se rappeler que tout ce que l'on nous a proposé en compensation de la CVA et de la Taxe d'habitation en part de TVA devait nous garantir la dynamique de la recette au rythme du dynamisme de l'économie.

Or, la première décision consiste à geler ce reversement avant peut-être que l'on ne décide de reverser que partiellement cette compensation TVA. C'est un dispositif que l'on a connu, je ne vais pas vous faire l'histoire de la réforme de la taxe professionnelle, mais c'est précisément ce qu'il s'était passé ensuite.

Nous aurons, sur le plan de nos décisions locales, c'est l'orientation que nous fixons, une reconduction des dispositions antérieures, tout simplement la proposition d'actualiser le niveau de CFE pour le maintenir au niveau de la moyenne nationale. Tel est le cadre général.

Ensuite, ce que l'on peut souligner, c'est que la situation, vous connaissez bien le graphique, on le passe chaque année, les finances publiques au niveau national continuent et risquent de continuer. Ce n'est pas qu'elles risquent, on sait que c'est une certitude puisque, là, notre graphique s'arrête à 2023. On sait que 2024 est consommée avec un dérapage dont on recherche encore exactement le montant d'ailleurs, mais à plus de 150 milliards, et on sait que la Loi de Finances initiale de 2025 était déjà 160 milliards. On peut déjà rajouter deux colonnes dont on connaît le sens.

C'est effectivement préoccupant, y compris dans le contexte rappelé en introduction de la Présidente tout à l'heure, alors même que la situation requiert sans doute de nouveaux efforts dans d'autres domaines. On rappelle cela.

Ce graphique est toujours intéressant au regard ou à l'écoute des commentaires qui sont régulièrement faits sur les responsabilités de l'État et des collectivités en matière de dérapage financier pour relever la part modeste de ce qui est qualifié d'administration publique locale, c'est dans cette catégorie-là que nous jouons. Cela apparaît en gris à l'écran. On voit bien que cette part a légèrement augmenté au fil des ans. La part de l'Etat, de 78 à 2023, est passée de 13 % à 92 % du PIB quand la part des collectivités est passée de 7 % à près de 9 % du PIB, alors même que les compétences des collectivités ont considérablement évolué depuis 1978 puisque c'était avant la décentralisation.

Il n'y a pas de commentaire supplémentaire à faire. On est toujours étonné de ces procès d'intention qui sont faits inutilement puisque ça ne règle en rien les problèmes posés.

Dans ce même temps, nous, nous sommes tenus bien évidemment à voter nos budgets de manière équilibrée.

Nous n'empruntons pas pour faire du fonctionnement, mais pour faire de l'investissement, ce qui n'est pas le cas dans les 160 milliards de déficits de 2025. Ce qui rend l'exercice de redressement extrêmement compliqué parce que s'il s'agissait simplement de suspendre ou de différer des investissements, ce serait relativement simple. Alors qu'à hauteur de 160 milliards, ce sont bien évidemment des paquets de services qui seraient concernés par toute mesure de redressement à prendre.

Je le disais tout à l'heure, la contribution demandée aux collectivités est considérablement réduite dans la Loi de Finances 2025.

Je ne prends pas un grand risque à dire que c'est effectivement une contribution beaucoup moins importante que celle qui était prévue dans le projet de Loi de Finances précédent. Mais ne nous faisons pas d'illusions, je pense, sur les années à venir. Regardons le graphique et le contexte auquel nous aurons à faire face, et on ne voit pas comment les choses ne pourraient pas évoluer douloureusement, je le dis comme je le pense. D'autant que ce n'est même pas trahir la Loi de programmation des finances publiques qui est toujours en vigueur qui fixait un cadre de maîtrise, de réduction de nos dépenses de fonctionnement rapporté à l'inflation. Cette mesure pourrait ressortir un de ces jours.

Mais au-delà de cela, je pense qu'il y a un certain nombre de dispositions qui pourront être plus conséquentes à l'avenir.

Sur ces aspects que je commente, pour un certain nombre, nous ne les intégrons pas dans ces OB, nous les intégrerons ultérieurement.

Une indication nous est parvenue encore récemment, c'est précisément sur ce qui va définir le niveau de la TVA qui nous sera confirmé, c'est-à-dire le gel du niveau de TVA, encore fallait-il définir le montant de départ. Vous vous souvenez, au fil du temps, courant 2024, nous avons dû revoir à la baisse la compensation de TVA. La dernière délibération que l'on a prise dans la DM3 était à -2,3 millions. Les dernières informations sur l'ultime ajustement, en ce début d'année, vont dans l'autre sens et dans des proportions bien moindres, 133 000 €.

Nous allons donc cumuler deux recettes supplémentaires 133 000 € de rappel sur 2024 et 133 000 € qui seront intégrés dans notre base reconduite de 2025 – ayons ça en tête. Quand on pensait que ce gel de la TVA nous priverait d'une recette de 650 000 €, elle devrait l'être d'un peu moins, elle devrait être aux environs de 500 000 €.

Nous en avons déjà parlé, la hausse donc de notre contribution auprès de la CNRACL sera sans doute l'effort le plus important demandé, elle devrait faire près de 900 000 €, tous budgets confondus, pour Grand Besançon.

Il semble bien que se confirme le fait que nous ne sommes pas soumis aux prélèvements du DILICO qui est le système imaginé comme nouveau prélèvement cette année, qui est appliqué sur la base d'un indice de synthèse cumulant le potentiel financier et le revenu des ménages. Un certain nombre de communes de Grand Besançon sont prélevées, mais ce ne sera pas le cas de la Ville de Besançon ni Grand Besançon.

DILICO, je veux simplement vous livrer l'intitulé complet, je ne sais pas si je vais faire l'effort de le mémoriser, c'est le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Nous souhaitons que ce soit conjoncturel effectivement. D'autant qu'il est étrange, puisqu'il y a un prélèvement et ensuite des versements. D'ailleurs, on ne voit pas quels sont les objectifs précis de ce type de prélèvement.

Nous avons huit communes, si je compte bien, de Grand Besançon qui sont concernées. C'est un élément important pour nous.

La baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, nous ferait 200 000 € de recettes en moins, soit 1,7 million, c'est ce que nous évaluons aujourd'hui de l'effort que nous devons apporter dans ce dispositif.

Face à ces aléas, il est vrai qu'il vaut mieux être en bonne santé financière, c'est le cas. Mais, ce que je disais tout à l'heure, ce que nous pouvons absorber une fois dans une aggravation des choses, à l'avenir, se révélera peut-être beaucoup plus compliqué.

Il faut rester en alerte et mobilisé, je le disais tout à l'heure, mais sans doute que les choses seront beaucoup plus compliquées dans les années à venir.

Nous passons à l'analyse rétrospective des niveaux d'épargne, qui confirme la maîtrise du fonctionnement et la responsabilité dont nous avons toujours su faire preuve dans ce dispositif. Après la crise sanitaire de 2020-2021, puis la hausse des coûts de l'énergie et la poussée de l'inflation, la dynamique des niveaux d'épargne est en baisse. On a donc rétabli nos niveaux d'épargne, vous le voyez sur le graphique, vous avez en haut à gauche.

Donc, nous avons pu rétablir les choses, mais on voit que ça se tasse plutôt en 2024 par une TVA qui a marqué le pas, ce qui renvoie au système de compensation.

Si vous regardez le tableau qui est à droite, c'est un sujet que l'on évoque également régulièrement, nous avons structurellement une structure de recettes de fonctionnement assez modeste sur notre territoire. Mais vous noterez que nous maîtrisons encore tellement les choses que nous ajustons non seulement les dépenses proportionnellement, mais nous faisons même mieux que ça, d'une certaine manière, c'est ainsi que nous pouvons garder un cap de niveau d'épargne intéressant.

Mais quand on lance à la cantonade qu'il suffit de dépenser moins en fonctionnement, il serait bon d'avoir ces chiffres à l'esprit. Il y a un moment donné où effectivement ça devient compliqué.

Il se trouve que nous avons une gestion économe des choses, ce n'est pas d'aujourd'hui, ce serait plus compliqué d'imaginer faire des coupes sombres.

Dans le paysage des collectivités territoriales, quand on voit que nos dépenses réelles de fonctionnement sont à 582 € quand la moyenne de notre panel est à 796, si on est à 796 du panel, cela veut dire qu'il y en a qui sont à 1 000. C'est ça que ça veut dire rapporté à la moyenne.

Donc, on voit bien que d'autres effectivement ont sans doute des marges que nous n'avons pas.

Mais je faisais allusion également à ce niveau de recettes relativement modestes et à la nécessité, c'est aussi une invitation que je nous adresse, d'être extrêmement vigilants sur nos recettes et extrêmement vigilants sur nos recettes, certes nos recettes fiscales, qui ne dépendent pas que de nous, mais nos recettes également de service. Notre responsabilité est totale. Cela a les mêmes conséquences sur nos

équilibres, sur nos niveaux d'épargne. Là, c'est directement un appel à notre responsabilité que nous devons avoir présent à l'esprit.

Ces réalités ne recèlent pas de marge extraordinaire si des mesures nationales devaient être plus sévères à l'avenir.

Néanmoins ce dispositif, tout est dit dans ces graphiques sur nos niveaux d'épargne quant à nos capacités précisément à dégager des moyens pour investir.

Je lisais tout à l'heure, sur le plan de la fiscalité, nous gardons le cap au niveau des taux avec les ajustements des bases selon les indicateurs que vous connaissez. Sauf, encore une fois, sur la contribution financière des entreprises où nous veillons à garder le niveau de la moyenne nationale qui est, pour ce qui nous concerne, je crois, 7 points en dessous de ce qui est pratiqué dans notre panel. C'est dire, là également, le côté plutôt modeste de nos ressources fiscales.

Sur les indicateurs plus loin, durant l'année 2024, c'est simplement un petit rappel, Grand Besançon a passé un cap symbolique, mais important, on le rappelle quand même, du milliard d'euros réalisé en investissements depuis 2001 et ce que vous présente ce graphique, qui est dans le droit fil de ce qui a été rappelé il y a un instant précisément puisque 2019 c'est le début, décision en février, mais application au 1^{er} juillet, c'est le début de la Communauté urbaine et des compétences qui y étaient rattachées. Donc on a changé de dimension. C'est la raison pour laquelle sur ce milliard depuis 2001, l'essentiel a été réalisé dans les six années que vous avez à l'écran et on comprend pourquoi.

Mais notez bien, puisque, là, on parle donc de nos défenses, donc tous budgets confondus, on parle souvent de nos niveaux de réalisation, donc on voit que nous avons réussi au cours de ces dernières années à poursuivre une progression intéressante pour atteindre les 94 M€ de dépenses faites, ce qui est considérable.

Vous vous souvenez que j'ai déjà dit à cette tribune qu'en 2023, quand nous avons eu connaissance des comptes administratifs, nous avons pu vérifier que le groupe local, parce que c'est là que l'intercommunalité prend tout son sens, je crois que tu y faisais référence d'ailleurs tout à l'heure dans ton propos introductif, le groupe local du Grand Besançon en 2023 a investi 150 M€. Nous n'avons pas les chiffres puisque les comptes administratifs n'ont pas été votés sur 2024, mais nous serons au-delà des 150. Donc, nous indiquons la fourchette de 150 à 200 M€ pour un territoire de 200 000 habitants. Ayons-le à l'esprit.

Il est vrai que nous réalisons ces dépenses et ces investissements avec des concours de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département au gré des opérations, mais au final ce sont ces montants-là que nous réalisons sur notre territoire.

Je le dis avec insistance parce que j'entends, y compris souvent, mais tu y faisais allusion dans ton propos, dans nos rangs dire « mais on ne fait pas grand-chose sur notre territoire, on est petit bras. » Dépenser, investir, ce n'est pas dépenser pour dépenser, c'est investir pour l'équipement, pour la modernisation de notre territoire à ces niveaux-là, ça mérite d'être souligné, d'être intégré et d'être commenté comme il se doit. C'est ce que je souhaitais indiquer.

Avec cette progression, donc un taux de réalisation qui atteint notre objectif par rapport à des crédits ouverts de 70 %, nous sommes dans notre tableau de marche, c'est également une satisfaction qui est la nôtre, d'élus, mais que nous partageons avec nos services parce que, on se le dit assez souvent, on fait de l'investissement si nos services sont à même précisément de conduire les opérations ; ces services sont au rendez-vous. C'est important de le souligner.

Cette montée en puissance est liée évidemment à la montée en charge des différentes compétences, je viens de le rappeler, avec ce carrefour, bien évidemment, qui a été notre transformation en Communauté urbaine et les compétences qui y étaient rattachées. Mais c'est également dû à une stratégie financière mise en place. Elle résulte de la recherche d'un équilibre constant qui, c'est vrai, s'apparente souvent, notamment depuis quelques années, à de l'équilibrisme avec les aléas auxquels nous sommes confrontés, et voire pire quand on change de registre au gré des différentes lois de finances. On ne peut pas dire que l'on bénéficie d'une visibilité très longue d'où l'importance renforcée de ce cap, d'une stabilité pour aller vers l'avenir parce que c'est ce qui nous permet de consolider notre prospective et de l'inscrire dans la durée. C'est ce que vous voyez à l'écran.

La volonté d'un investissement optimisé et maximisé avec un PPI qu'on a considérablement majoré au cours de ces dernières années (200 M€), par l'affectation intégrale de nos marges, mais ce sont des marges que nous nous donnons en gérant rigoureusement, elles ne sont pas le résultat du hasard, en maîtrisant le fonctionnement, et c'est ce qui nous permet d'avoir bâti un Plan Pluriannuel d'Investissement sur cinq ans de plus de 370 M€ sur le budget principal, mais qui atteint bientôt 600 M€, parce que j'ai tendance à dire 500, mais nous sommes à 560 sur l'ensemble des budgets sur cinq ans. Vous voyez que nous sommes au cap des 100 M€ avec bien évidemment le taux de réalisation puisque, là, on parle du projet, et vous savez que nous gérons donc ce PPI, autorisations de programme, crédits de paiement avec les souplesses que cela peut offrir.

On peut souligner deux choses pour simplement éclairer l'avenir, c'est que nous atteignons des niveaux très élevés effectivement d'investissements, j'ai beaucoup insisté, vous avez pu voir, et je le rappellerai, que nos Orientations Budgétaires 2025 amplifient encore le mouvement. Je viens de dire que nous sommes à plus de 100 millions de programmations PPI sur cinq ans. Mais bien évidemment, le fait de traverser des opérations très importantes, comme l'opération Université, je la qualifie ainsi, et puis l'opération qui va démarrer de la Grande Bibliothèque qui sont donc des enveloppes conséquentes, très bien cofinancées, il faut bien le souligner, bien évidemment amplifie le mouvement, nous le reconnaissons bien volontiers.

Passé ces opérations d'envergure, toutes choses égales par ailleurs, sauf s'il y a une recherche de ressources fiscales particulières, le niveau du budget principal reviendra plutôt aux environs de 50 M€, plutôt que de dépasser les 70 que nous voyons actuellement. C'est dans l'ordre des choses, c'est seulement pour une totale transparence de mon propos.

Et puis, en réponse quelquefois à une question qui est posée, nous inscrivons cette action dans le temps. Ceux qui sont arrivés dans cette salle en 2020 l'ont découvert également, il y avait des choses qui étaient engagées. C'est la loi du genre dans une collectivité. Les élus passent, la collectivité demeure et nous sommes au service de la collectivité, ce n'est pas l'inverse.

Donc, nos actions s'inscrivent dans le temps, dans le PPI également. Le PPI, tel que nous l'avons validé en juin dernier, nous réexaminerons ce PPI en juin prochain, bien évidemment sature quasiment les capacités connues, aujourd'hui, d'investissement de Grand Besançon sans doute jusqu'au mi-mandat suivant. C'est une réalité des choses.

L'ensemble de ces projets, vous les connaissez, ils ont cette incidence-là sur un plan financier. C'est la marque d'une ambition et d'une ambition dans la durée.

Autre chose à souligner sur la vocation de la stratégie financière, c'est de garantir la faisabilité du projet de territoire. Tu y as fait allusion d'ailleurs tout à l'heure. Vous avez, là, les axes de ce projet de territoire, dont Catherine pourrait nous parler longuement, qui constituent le fil rouge de présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires. Les Orientations Budgétaires en termes d'action sont présentées, le plan en fonction de ces axes. Ce sont les éléments que l'on doit avoir à l'esprit.

Nous sommes dans la mise en œuvre de ce projet de territoire que nous avons validé tous ensemble. Si on ne fait pas l'inventaire de l'ensemble des actions, on voit très bien que nous agissons de manière multidirectionnelle, reportez-vous au rapport.

On peut citer quelques opérations. J'ai d'ailleurs fait allusion à quelques-unes.

La réalisation des projets structurants menés pour certains avec des soutiens importants de nos partenaires financiers, c'est la Grande Bibliothèque qui commence, même si le trou a été fait, c'était déjà le début.

Le programme universitaire qui, lui, est plutôt sur la fin pour ce qu'il est aujourd'hui.

Le renouveau de la base de loisirs d'Osselle-Routelle.

L'acquisition de huit rames supplémentaires de tramway et le quatrième terminus.

Les itinéraires cyclables.

Le développement des énergies renouvelables.

C'est aussi le cas à travers les interventions du quotidien, par exemple, en matière de construction et rénovation pour l'habitat, la voirie, l'eau, l'assainissement, les déchets, l'animation du territoire.

Je fais une synthèse extrêmement rapide de ce qui remplit de nombreuses pages dans le rapport, qui vous donne une présentation détaillée des choses.

C'est ainsi que GBM a su se positionner, et il le fait donc de plus en plus comme un acteur majeur quant au développement des différentes dynamiques, tu en parlais, je le confirme. Dynamique économique, touristique, événementielle, culturelle, sportive. Dynamique dans les équipements et les services à la population. Dynamique de cohésion, de mise en réseau. Dynamique également dans la préparation de notre territoire aux défis du présent et de l'avenir.

Là, j'ai résumé au moins douze pages du rapport, donc je vous invite à vous y reporter.

Si l'on aborde l'aspect plus budgétaire, les orientations, c'est d'abord du contenu, c'est d'abord de la volonté du projet, c'est ce que je viens d'évoquer.

Dans le contexte particulièrement troublé de préparation budgétaire sur lequel j'ai ouvert mon propos, l'enjeu était plus que jamais à penser le budget au-delà de l'exercice annuel sans sacrifier le présent à l'urgence des besoins du territoire, des habitants, des entreprises, des associations, mais aussi du personnel communautaire qui participe chaque jour à la construction et à l'animation du service public. Je viens de dire le rôle essentiel joué par nos services pour réaliser nos projets. Et pour cela, nous avons fait le choix, comme cela a été indiqué dans le propos introductif, d'un budget à la fois prudent et responsable, mais qui confirme donc notre ambition exprimée dans notre projet de territoire. Donc, ça passe par la confirmation de la mise en œuvre du PPI, on s'y est arrêté il y a un instant, dont le financement et la réalisation sont assurés, et par une maîtrise maintenue du fonctionnement modeste,

j'ai tenu à le souligner tout à l'heure, tout en s'assurant de ne pas lancer des opérations nouvelles d'opportunité dont la pérennité financière ne pourrait être assurée.

Tout cela n'est pas simple, mais c'est le cap que nous suivons et qui nous permet d'avancer jusqu'ou nous sommes aujourd'hui et pour cette année 2025.

On vous donne quelques chiffres qui matérialisent cette force en action.

Le projet de budget au stade des Orientations Budgétaires représente plus de 381 M€.

Je vais refaire un clin d'œil, là, je l'ai fait il y a quelques jours en commission à Yves MAURICE puisqu'il nous a envoyé un document que peut-être certains autres parmi vous avaient conservé. C'est une plaquette de présentation du budget 2001 de la CAGB, donc 2001, c'était l'an 1 de la communauté puisqu'avant c'était un district.

Yves nous a envoyé ça en disant : regardez un peu comment les choses ont évolué. Ce budget était de 641 millions de Francs traduit en euros, ça fait 97,7 millions. On voit la marche qui a été franchie. C'était le cas déjà en 2001 par rapport au district et bien évidemment le passage en Communauté urbaine nous a fait atteindre une autre dimension. Ce clin d'œil est intéressant parce qu'on voit l'évolution des choses. Une fois que c'est fait, on a tendance à considérer que c'est banal, mais c'est tout à fait considérable.

Ensuite, ce que l'on peut souligner sur ce budget, 64 % sont consacrés au fonctionnement, mais 36 % à l'investissement. Un budget d'un établissement ou d'une collectivité de notre taille, vous pouvez chercher, mais cette proportion consacrée à l'investissement, c'est assez rare.

Sur cette part, hors remboursement du capital de la dette, ce ne sont pas moins de 128 M€, soit 17 millions de plus que l'année dernière que nous proposons d'inscrire au budget pour l'équipement de notre territoire, sans parler des reports qui correspondent à des engagements pris en 2024 et à payer sur 2025 qui représentent, tous budgets confondus, 39 M€. En réalité, les crédits ouverts, c'est 128 plus 39. Prenons encore une fois la mesure de ces chiffres.

C'est un niveau que l'on peut qualifier, pour nous, chez nous, de record qui caractérise à la fois, bien évidemment les actions que l'on traverse, mais également notre détermination et notre mobilisation pour la réalisation de ces opérations, dont vous avez également le descriptif dans votre rapport, et la volonté de les mener à bien.

S'agissant du budget principal uniquement, les dépenses de fonctionnement représentent plus de 126 M€ et sont en évolution de l'ordre de moins de 1 % avant prise en compte de la nouvelle hausse des cotisations CNRACL qui va impacter sans que ce soit de notre fait. Le budget ne sera pas tout à fait ça en matière d'évolution, nos dépenses de fonctionnement, on va se balader, donc entre 1 et 2 ou peut-être 2,2 selon les indications qu'on m'a passées encore en entrée de séance tout à l'heure.

Mais dans tous les cas de figure, parce que s'il y a cet ajustement à la hausse et notamment des points CNRACL, ce n'est pas à notre fait, ce n'est pas le fait de notre gestion. Le fait de notre gestion, c'est celui qui est à l'écran. Donc, ces dépenses sont particulièrement maîtrisées, même si nous bénéficions effectivement de la baisse de l'énergie de 1 M€.

Ce, d'autant que nous avons prévu dans notre budget l'impact en année pleine des mesures locales exceptionnelles, en matière de RH, décidées en 2024, qui représentent 800 000 € au total ou encore 500 000 € d'enveloppe complémentaire qui vient en soutien aux services et aux structures partenaires au-delà d'un cadrage construit en stabilité. Cela fait partie de ce que nous avons gardé en mesures nouvelles de fonctionnement. Nous étions à un million, nous l'avons ramené à 500 000. On fera peut-être de manière plus serrée à l'avenir. Mais nous nous sommes encore accordé ça, d'une part, nous assumons les décisions prises en RH et nous nous sommes accordé cela, cette enveloppe de mesures nouvelles.

Alors ceci, c'est moins que les années précédentes, je viens de le dire, mais bien évidemment nous avons tenu compte du contexte général, encore une fois, pour ne pas, comment dit-on, pousser le bouchon trop loin.

Mais nous gardons le cap, y compris sur nos actions d'animation de toute nature. Je ne vais pas les lister, notamment dans le cadre de notre politique de la Ville, donc nous sommes d'un appui important auprès d'un nombre important d'associations de l'ordre de 200 au total, pas toutes dans la politique de la Ville, mais c'est quand même dans ce cadre-là que nous en avons le plus en partenaire de nos actions.

L'évolution des recettes de fonctionnement est, quant à elle, particulièrement atone, voilà le qualificatif que l'on peut utiliser. Elle le sera encore plus au BP lorsque nous aurons intégré les dispositions de la Loi de Finances qui n'ont pas pu être prises en compte au stade des Orientations Budgétaires, à savoir l'impact du gel du produit de la TVA et de la baisse de la dotation de l'État. La TVA, on pensait perdre 650 000, si je calcule bien, donc Anne-Laure, cela fera 650 000 moins 133, donc on sera aux environs de 500 de perte de recettes.

Cela engendrera donc une baisse de l'épargne brute qui sans cela aurait été maintenue en stabilité. Mais vous voyez à quel point nous sommes sur le fil du rasoir.

Quand je parlais tout à l'heure de notre vigilance à devoir maintenir nos recettes, il faut qu'on soit extrêmement attentif, parce qu'un rien quasiment peut affecter ensuite nos niveaux d'épargne et après c'est une opération en chaîne en matière de capacité à investir tout particulièrement.

Parce que nous autofinançons par notre épargne près d'un quart de notre investissement, et à plus de la moitié par des recettes propres avec notamment, je l'ai dit, un niveau soutenu de subventions en partie ponctuelles, car liées à des investissements spécifiques qui ne représentent pas moins de 24 M€. Le maintien du taux du FCTVA, dont la baisse était, vous le savez, prévue dans le projet de Loi de Finances, est un vrai soulagement dans un contexte de montée en charge de l'investissement parce que plus on investit, plus on est concerné. Donc, ce contexte de montée en charge de l'investissement qui est le nôtre, comme les années précédentes, le recours prévisionnel à l'emprunt sera réduit et même très probablement annulé lors de la reprise des résultats en juin prochain. Nous parlons bien évidemment donc du budget principal.

J'irai rapidement préciser sur les budgets annexes pour ne pas épuiser l'auditoire, mais je pense aussi aux personnes qui exercent là-bas. J'essaie de revenir à mon texte dont ils ont connaissance.

Ce n'est pas parce qu'ils ne seraient pas importants que je vais passer rapidement, mais vous en avez, là, une photographie générale puisqu'en réalité les budgets annexes sont très importants dans notre collectivité, et mes collègues de chaque domaine de compétence n'hésiteront pas, je le sais, à intervenir pour compléter autant qu'il leur semblerait souhaitable.

Seul le budget annexe transport, par exemple, fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 15,4 millions en évolution de 2,5 % – notez ça : 15,4 millions plus 2,5 ; c'est une augmentation structurelle, ce n'est pas une actualisation – dans le cadre, donc du pacte de soutenabilité, nous l'avons appelé ainsi lorsqu'on a mis ce dispositif en place.

Les budgets annexes de zones d'activités nécessitent, quant à eux, les avances de 1,1 million.

Les autres budgets annexes sont strictement autonomes sous forme de SPIC tout particulièrement. Mais les budgets annexes portent près de 47 % de nos dépenses et plus de 38 % des dépenses d'équipement, soit 49 M€. Principalement cette année, on l'a dit, sur le budget de transport bien sûr avec 22 M€. Qui oserait dire que nous ne faisons pas beaucoup pour les mobilités ?

L'eau et l'assainissement pour près de 16 M€ et le chauffage urbain pour près de 8 M€ pour la finalisation de l'extension du réseau de chaleur Ouest, c'est comme cela que nous en sommes là.

En résumé, puisqu'encore une fois je ne vais pas m'appesantir davantage, c'est encore une fois un budget particulièrement volontariste et qui reflète donc au mieux, malgré les contraintes et les incertitudes, une vraie ambition, celle de notre projet de territoire partagé que nous vous présentons, que nous vous soumettons ce soir.

On peut, je reprends donc le qualificatif utilisé par la Présidente, en tout cas en être fier, c'est ce que je vous invite à partager, car je crois que cette mobilisation d'un niveau exceptionnel répond à de vrais besoins au sens de ce que nous ressentons comme la nécessaire ambition pour ce territoire, que ce soit bien évidemment pour le territoire dans son ensemble, mais pour, parce que c'est un tout, les habitants de ce territoire, les entreprises, les associations, bref, toutes les forces vives.

Mais je termine pour dire et ceux qui y vivent, y compris ceux qui ne sont plus forcément actifs, méritent notre considération et le fait de pouvoir vivre dans un territoire agréable, sécurisant, et de grande qualité. Je vous remercie de votre attention, mais je remercie également, je crois que tu l'as fait, le groupe PPIF parce que depuis une série de mois maintenant, le groupe PPIF est largement mis à contribution pour être mobilisé sur toutes les réflexions dont nous avons besoin pour ajuster notre stratégie financière et budgétaire non pas au gré des vents, mais au gré donc des indications qui nous proviennent et quelquefois contradictoires du niveau national. Donc, il y a un gros boulot, et constant qui est fait. Merci à tous.

Et puis bien évidemment, merci à l'équipe des finances qui est représentée, doublement représentée dans cette salle. Merci pour leur présence constante, leur réactivité, il m'arrive de dire leur imagination quand il m'arrive d'en manquer. Merci. C'est essentiel de travailler ainsi en bonne intelligence.

Présidente, à toi.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation très complète.

J'en profite pour effectivement rebondir sur les remerciements. L'exercice est difficile et je vous invite tous, quand vous allez prendre la parole comme là, les textes ne sont pas connus par nos deux intervenants qui sont Coline VIEILLE-MARCHISET et Florian GÉRARD que nous remercions bien sûr toujours de leur traduction. Si vous pouvez ne pas oublier qu'il y a effectivement cette traduction, ce serait bien d'avoir un rythme plus lent en réalité, je pense, si je peux me permettre de parler pour eux. C'est important.

Je remercie bien sûr l'ensemble des équipes, comme tu viens de le faire, sur les finances et, comme tu viens de le dire, le groupe PPIF qui en réalité a été mis en place d'une façon différente. Ce travail est une méthode nouvelle qui a été mise en place pendant ce mandat et qui a montré toute son efficacité parce qu'une intelligence collective, c'est toujours important. Comme tu disais, parfois, on a tous notre potentiel d'imagination, mais parfois on a besoin bien sûr de le partager. Et ce PPIF qui a été bousculé, il faut le dire, et qui aussi est toujours très enrichi, il faut faire des choix et c'est important de le faire ensemble. Donc, je tiens à remercier effectivement l'ensemble des personnes qui y participent, des élus qui y participent.

Je vous propose maintenant de donner la parole à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT. - Merci. Merci Gabriel, pour cette présentation exhaustive.

C'est vrai que la présentation des Orientations Budgétaires doit nous permettre vraiment de débattre en tout cas sur la politique qui est proposée par l'exécutif pour l'année 2025 et de manière aussi pluriannuelle, tu l'as rappelé.

La période que nous traversons, je pense que tout le monde la connaît aujourd'hui, elle est marquée quand même par ces grandes incertitudes géopolitiques, économiques, climatiques, avec une inflation qui est revenue aux alentours de 2 % sur 2024, mais qui est quand même à surveiller parce qu'on ne sait jamais aussi comment ça peut évoluer, des taux d'intérêt qui commencent à baisser, mais derrière, on sait qu'on a un climat social qui est assez tendu en ce moment.

Et tu l'as évoqué également, vous avez travaillé sur une base qui n'était pas simple au démarrage, mais aujourd'hui on voit bien que ni Ville de Besançon ni Grand Besançon Métropole ne doivent être en tout cas impactés en tant que collectivités contributrices au regard de ce que l'État entend pour le redressement des comptes publics.

Moi, je voudrais apporter quelques ajustements notamment sur la page 1 où il est dit que le projet de territoire a été voté à l'unanimité en mars 2022. Il a été voté à la majorité, puisque nous sommes dix à nous être abstenus, puisque je ne sais pas si vous vous rappelez, mais nous ne voulions pas cautionner des éléments du programme bisontin qui venaient s'ajouter dans le cadre du projet de territoire de Grand Besançon Métropole, ce qui n'était pas le cas en 2018 où là, effectivement, il y avait eu un consensus global de cette assemblée.

Sur le côté PPI que tu as évoqué, je crois que c'est 560 ou 561 M€ tous budgets confondus qui sont projetés avec un taux de réalisation aux alentours de 70 %. Donc, la question se pose aujourd'hui quand même c'est-à-dire comment on peut faire pour financer davantage aussi ces projets et éviter peut-être de laisser croire à certaines personnes dont les projets qui sont inscrits au PPI, qui en fin de compte ne se feront pas puisqu'il y a quand même 30 % aujourd'hui qui ne se feront pas.

Et la question que je pose à nouveau : est-ce que ce PPI ne va pas venir obérer les finances du mandat à venir sur les exercices budgétaires à venir ?

Tout cela étant dit d'un point de vue économie générale.

On peut se réjouir en tout cas qu'il y ait quasiment 58 M€ en investissement qui sont positionnés et on espère les retrouver. Tu l'as dit toi-même, Gabriel, on espère les retrouver en taux de réalisation, parce que c'est ça aussi qui va déterminer notre engagement et voir si c'est conforme aux orientations qui sont affichées.

Moi, j'ai quelques petites interpellations à faire. Je ne suis pas forcément de ton avis quand tu dis qu'on est atone, je crois que c'est le terme que tu as employé, sur le fonctionnement parce qu'il me semble avoir lu que le fonctionnement.

M. BAULIEU. - Sur les recettes.

M. FAGAUT. - Ah pardon, excuse-moi, j'ai zappé un mot alors.

Puisqu'on est quand même sur 3,2 % d'augmentation au niveau du fonctionnement alors que d'autres collectivités aujourd'hui ont fait des efforts inférieurs. Comment envisageons-nous, je sais que ce n'est pas simple, mais comment envisageons-nous aujourd'hui pour limiter cette progression ?

On voit qu'il y a beaucoup de projets qui sont portés, notamment dans le cadre des trois campus et plus particulièrement celui de la Bouloie qui a été assez actif ces derniers temps, et tu as évoqué la Grande Bibliothèque. La Grande Bibliothèque, je rappelle qu'en 2017, elle avait été initiée à 56 M€, on est à 90 M€ aujourd'hui. Il en manque, il me semble. Donc, comment envisagez-vous la partie manquante en matière de financement ?

Et puis, on aborde aussi le projet Saint-Jacques, puisque c'est attenant, Saint-Jacques-Arsenal, à la Grande Bibliothèque où aujourd'hui, on le voit, on a demandé, nous, à avoir un débat de fond sur le devenir de Saint-Jacques. On n'a pas réussi à l'avoir dans une autre instance. On aimerait quand même l'avoir ici, au sein de Grand Besançon Métropole pour vraiment échanger sur cet ensemble.

Et puis on n'arrive pas non plus, alors j'espère l'avoir ici, c'est pour ça que je l'essaie, en ce qui concerne Vinci qui s'est retiré, qu'elles sont les contreparties aujourd'hui que Vinci a pu réclamer ?

Je ne pense pas que Vinci soit parti comme si de rien n'était pour les beaux yeux de Grand Besançon Métropole.

Et puis d'une façon plus globale sur d'autres sujets.

La Citadelle, je ne vais pas revenir dessus, elle fait partie des acteurs majeurs. Je pense qu'il faut qu'on l'écoute davantage. Il faut qu'on soit tourné davantage vers elle.

J'aimerais avoir les chiffres des primo-arrivants aujourd'hui au niveau de la Citadelle, puisqu'il est annoncé 260 000 visiteurs dans le rapport sur 2024. Ce qui m'intéresserait c'est d'avoir les primo-arrivants visiteurs sur le site de la Citadelle.

Et en ce qui concerne les zones d'activités économiques, 3 M€ qui sont positionnés, on le voit bien, c'est plus dans les études et non pas dans le côté opérationnel, et c'est ça qui est un petit peu aussi dérangeant et le mandat malheureusement, on a eu ce débat ici, n'aura pas vu cette dynamique de territoire.

Et je ne peux pas terminer sans évoquer les 17,7 M€ qui sont positionnés sur les requalifications de voirie. Je vous l'ai dit tout à l'heure, ça vient enliser et paralyser notre ville. J'ai envie de dire que parfois ce sont des millions qui viennent paralyser Grand Besançon Métropole et les entrées de ville et la ville de Besançon, ce qui est quand même assez dommageable aujourd'hui parce que ça vient entraver notre développement d'une façon globale.

Voilà en tout cas les éléments qui sont positionnés, que je voulais évoquer avec vous dans le cadre de ces Orientations Budgétaires.

M. BAULIEU.- Oui. Sur un certain nombre d'éléments, enfin certains, on ne les partagera pas forcément.

Tout d'abord, je m'interrogeais sur le 3,2 % en fonctionnement puisque j'indiquais tout à l'heure qu'au stade, OB, en parlant du budget principal, nous sommes à moins de 1 %, mais on va arriver entre 1,7 % et 2,2 % quand on va y intégrer donc la CNRACL et puis autres mesures annoncées et appliquées donc dans la Loi de Finances, indépendamment d'un prélèvement dont on semble effectivement exonéré. Donc, je ne partage pas ce chiffre.

Apparemment, si on intègre des budgets annexes, effectivement, ce serait plus important, mais on arrive à 2,6, même avec les budgets annexes.

Donc je voulais souligner cela, ne sortons pas des chiffres qui ne seraient pas donc totalement fondés. Ensuite, sur la question qui revient à laquelle j'ai répondu par avance, sur la gestion du PPI que nous gérons en AP/CP au regard donc de la souplesse que cela peut autoriser en fonction des rythmes d'avancement plus ou moins rapides des opérations.

Donc ce dispositif, je l'ai indiqué tout à l'heure, s'inscrit dans la durée. J'ai cru même prendre une image en disant que les élus passaient, mais que les collectivités demeuraient et que les projets intéressent la collectivité au-delà bien évidemment des élus. Chacun sait que les projets de fond que nous portons dans notre collectivité, comme d'autres le font dans d'autres collectivités, ce sont des opérations qui s'inscrivent dans la durée, indépendamment des échéances qui rythment la vie démocratique, donc des 6 ans pour ce qui nous concerne.

Bien évidemment le PPIF, puisque nous le faisons de manière glissante sur cinq ans, plus on arrive à la fin du mandat, plus ce que nous inscrivons impacte le mandat suivant.

J'ai donné une indication précise, mais vous l'avez quand vous avez le PPIF dans les mains sur la partie PPI, vous l'avez chaque année, vous l'aurez à nouveau prochainement, donc c'est en lecture directe. Nous sommes à un niveau donc de charges, donc d'investissement, qui intègre, y compris 2028 de manière tout à fait importante, c'est transparent, c'est très clair, mais c'est une nécessité. On ne peut pas imaginer qu'une collectivité fonctionne en disant on a des projets pour le mandat, je vais caricaturer un peu, on met trois ans pour mettre les projets en route et puis trois ans avant la fin du mandat il faut qu'on s'arrête d'en programmer, donc on a 12 mois pour agir. Je caricature bien évidemment pour me faire bien comprendre. Donc, c'est une nécessité.

Ensuite, on ne peut pas, je ne suis pas un spécialiste de la mathématique, mais on ne peut pas appliquer la mathématique comme tu l'as fait.

Sur le niveau donc du PPI, et je vais le faire à 500 millions, pas à 560, c'est plus facile pour le calcul. Donc à 70 % ça ne fait pas 500, ça fait 350. Mais c'est une opération qui s'inscrit de manière glissante et, quand je dis de manière glissante, c'est que ça ne va pas s'arrêter au bout des 5 ans, ça se prolonge. On peut très bien assister au fait que ce qui n'est pas réalisé instantanément, si on prend une année, trouvera sa réalisation l'année suivante et ainsi de suite. C'est un classique d'ailleurs dans le pilotage des opérations dans l'ensemble des collectivités. Est-ce que des projets éventuellement tomberont en cours de route ? C'est possible. Ça existe aussi.

Mais ne déduisons pas le fait que nous ayons un taux de réalisation des crédits ouverts annuellement à 70 % et que finalement 30 % ne seraient pas réalisés. C'est simplement ça que je veux dire de manière très précise.

S'agissant des opérations dont le financement évolue, la Grande Bibliothèque est un bel exemple, effectivement, donc avec un niveau de concours financier très élevé, c'est vrai qu'il ne suit pas l'évolution du coût de l'opération, mais qui reste néanmoins extrêmement intéressant, donc nous oblige tout simplement à devoir faire la couverture du delta. Nous en sommes encore à solliciter des compléments de nos partenaires. Je ne suis pas sûr qu'ils nous entendent tout à fait à la hauteur de ce qu'il manque. Je ne sais pas si, Anthony, il y a des assurances qui te seraient arrivées. Je ne le pense pas. Donc c'est aussi la règle du jeu.

C'est vrai que dans cette opération, encore une fois, c'est toujours désagréable, mais il faut le rapporter à l'importance encore une fois de l'opération, et nous ferions, en termes d'équipement du territoire, une erreur de ne pas mener cette opération importante pour notre territoire et le lien de ce territoire avec l'Université si nous laissons passer l'occasion de réaliser cette belle opération avec les contraintes évoquées à laquelle j'ai répondu, à savoir que nous devons compléter effectivement le coût des majorations connues.

Et sur d'autres sujets, ce n'est pas moi qui vais te répondre, mais je crois que j'ai à côté de moi la personne compétente puisque tu parles du projet de Saint-Jacques, je ne ferai pas de commentaire, je n'en ai pas à faire.

Sur la Citadelle, c'est également un établissement public qui est rattaché donc à la Ville sur lequel donc nous apportons un soutien renforcé. Je profite de l'occasion quand même pour le dire, vous l'avez dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, ça fait partie des gros efforts financiers faits sur cet exercice 2025, que nous proposons de faire, en passant notre concours annuel rapporté au budget de la Citadelle, donc ça reste modeste, mais néanmoins, en termes d'apports extérieurs, nous passons de 150 000 à 200 000 €. Donc, c'est un effort substantiel. Heureusement qu'on n'a pas beaucoup d'opérations qui évoluent de cette manière-là, je le dis sur un plan financier, mais c'est l'expression d'une volonté, mais je souhaitais le souligner.

Sur les zones d'activités économiques, ce serait intéressant, je crois que, Nicolas, tu puisses faire un point là-dessus.

Sur les requalifications de voirie, je regardais également, Yves GUYEN, quand tu faisais le commentaire, parce que ça fait partie précisément, on parlait tout à l'heure, de la Communauté urbaine. Donc c'est au détour de cette opération, enfin avant cette opération, que nous avons pris la compétence voirie et, les voiries, on en a 1 200 kilomètres. C'est un sujet que tu connais bien parce que je crois qu'il y en a un peu plus dans une autre collectivité bien connue dans ce département. Donc, ça nécessite des crédits d'entretien et des crédits de qualification et des crédits de développement. Mais je pense là également Yves que tu pourras apporter les éléments nécessaires.

Maintenant que j'ai distribué les paroles, je peux en rester là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais dire tout simplement sur la question de Saint-Jacques/Vinci.

Vous le savez, on l'a dit plusieurs fois, tous ces éléments ont été conclus dans le cadre d'un accord qui est un accord, sous le sceau du secret d'affaires. Ça, vous le savez, je l'ai déjà dit plusieurs fois.

Pour autant, nous allons bien sûr travailler à faire connaître la façon dont le projet urbain avancera. Mais comme l'a dit Gabriel, c'est bien la Ville de Besançon qui a racheté l'ensemble et qui a donné en concession à Territoire 25 le fait d'aménager, de proposer et d'y travailler. Donc, nous sommes bien dans cette phase du travail.

Il y a eu déjà plusieurs visites qui ont été proposées et donc les éléments, au fur et à mesure qu'ils vont être travaillés, seront présentés évidemment.

Sur la Citadelle, comme tu viens de le dire, c'est, là encore, une affaire de la Ville de Besançon. Je trouve toujours dommage qu'on mélange les Orientations Budgétaires des uns et des autres, mais ce n'est pas grave. Pour autant, comme la Citadelle, comme tu l'as dit, est un élément, là encore, important pour notre territoire, je proposerais aussi que François apporte quelques éléments.

Mais je reviendrai juste sur la Grande Bibliothèque. Je suis très heureuse que vous preniez la parole sur la Grande Bibliothèque pour deux raisons.

Je suis très heureuse parce que nous sommes en train de solliciter le Département pour savoir si vous allez abonder pour participer aux augmentations des coûts, effectivement, d'un magnifique projet, dont on est tous très certains que nous sommes là pour le soutenir, à moins que vous me disiez qu'il faudrait l'arrêter, mais je ne crois pas que ce soit votre volonté. Donc, ça veut dire que nous avons effectivement, aujourd'hui encore, une incertitude sur 9 M€. Et nous sommes de toute façon tellement tous d'accord pour que ce projet soit un projet phare du territoire, dans tous les cas, nous serons à côté, enfin engagés

dans ce projet pour qu'il aboutisse, qu'il se finalise et qu'il aboutisse, encore une fois, sur l'ambition que ce projet représentait et représentera.

C'est pour ça que, comme tu le disais, non seulement il y a eu, le trou, il y a eu l'aplanissement. La plateforme est en train de s'installer. Aujourd'hui, vous avez vu qu'ils ouvrent les espaces fermés, c'est-à-dire les murs qui faisaient l'enceinte, vont être démolis, et donc vous allez voir s'ouvrir finalement l'ensemble de ce quartier, en tout cas déjà en premier sur la partie effectivement de la Grande Bibliothèque. Donc, nous sommes très heureux à voir ce projet émerger et nous continuerons à l'accompagner évidemment.

Et comme tu l'as dit, ce projet, il a été largement salué au niveau national comme étant tout à fait exceptionnel. C'est un projet qui a pris toute sa place au niveau national, c'est pour ça qu'il est soutenu de cette façon si importante. Je voulais revenir sur cette grande bibliothèque parce qu'effectivement, nous avons ressollicité l'ensemble des partenaires pour ce projet, pour finaliser le plan de financement tel qu'il est établi aujourd'hui. Bien. Donc, on attendra la réponse du Département.

Nicolas, Je vois que tu te lances, je te propose donc de donner la parole.

M. BODIN.- Histoire de répondre quand même sur le volet économique.

Monsieur FAGAUT, on rentre aussi dans l'aspect opérationnel. Ce sera notamment le cas à l'automne 2025 sur la zone de Thise-Chalezeule, il y aura des travaux de rénovation puisqu'il y a trois zones sur lesquelles on travaille à la fois Saint-Vit, à la fois à Saône et sur Thise-Chalezeule. Et Thise-Chalezeule, de l'autre côté, vous avez le projet des Marnières où là actuellement, il y a quand même beaucoup d'extension, de développement de surfaces commerciales qui seront inaugurées au mois de septembre de cette année.

Sur la longueur, concernant l'aménagement des zones, enfin, tout à l'heure, peut-être qu'on parlera d'une zone comme Marchaux. Une zone comme Marchaux nécessitera 16 études différentes en termes, notamment environnemental, et trois espaces de concertation, que ça soit la concertation préalable, la consultation publique ou l'enquête publique.

Donc, moi, je regrette que votre collègue Laurent CROIZIER ne soit pas là, parce qu'à force de vouloir constamment rajouter des études diverses et variées, ça rallonge d'autant globalement le temps de sortie des différentes zones. On n'est pas plus lent qu'ailleurs. On est simplement dans le respect de la loi et de tous les dispositifs que nous impose l'État.

Une question quand même que vous n'avez pas posée, mais je vais quand même y répondre, c'est sur le nombre d'hectares vacants en termes de zones d'activités économiques : 22 hectares à l'heure actuelle sur GBM, 10,5 sur les deux Temis (Temis Microtechniques et Temis dédié à la santé) et donc 11,5 hectares supplémentaires sur les différentes zones d'activités économiques.

Un taux de vacance dans les différentes ZAE, qui sont déjà aménagées de 3,2 %, donc c'est un taux extrêmement faible.

Et puis, souvenez-vous qu'au mois de décembre, vous avez quand même adopté un nouveau schéma des zones d'activités où, potentiellement, on est à 114 hectares bruts à aménager en termes de zones d'activités, alors qu'initialement, si on avait respecté *stricto sensu* la loi ZAN, on était à 87 hectares. Donc, on a quand même augmenté la jauge d'à peu près 30 %. Donc, il reste effectivement à aménager ces différentes zones-là.

Les services y travaillent d'arrache-pied, mais ça prend du temps, ça prend du temps et on peut, effectivement, dans le contexte géopolitique très particulier dans lequel nous sommes, considérer qu'il faudrait peut-être aller plus vite si l'on acceptait de simplifier un certain nombre de procédures parce que nous risquons d'être rattrapés par certaines réalités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cet élément.

Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Merci.

Alors s'agissant de la remarque de Ludovic sur les 17,7 M€ qui sont dédiés notamment aux investissements, au renouvellement et aux ouvrages d'art et à l'éclairage public, ce budget est en hausse de 700 000 €. Je voudrais souligner quand même le fait que sur cette somme, il y a 8 millions qui sont dédiés au gros entretien, renouvellement.

Il faut savoir quand même que, je l'ai dit tout à l'heure en conférence des maires, nous n'avons pas loin de 1 280 kilomètres de voiries et il faut bien les entretenir. Alors certes, les voiries vieillissent depuis qu'on a pris cette compétence, et que nous sommes obligés de mettre des budgets en face qui sont pour, sûr, pas toujours pas en correspondance avec les besoins.

Bien évidemment, il y a le budget qui est consacré aux requalifications de voirie, qui est de l'ordre de 7 M€ sur le budget qui est présenté en 2025.

Donc, tous ces éléments réunis font qu'effectivement on a un certain nombre de millions d'euros à mettre sur la table pour pouvoir assurer les requalifications, les renouvellements et le gros entretien/réparation.

M. BAULIEU.- En soulignant que ce sont essentiellement des voiries urbaines, donc avec les contraintes que ça a.

M. GUYEN.- Tout à fait !

M. BAULIEU.- On n'est pas dans de la voirie inter-village, donc traversant les champs, les pâtures. On a les contraintes des zones d'habitat et c'est le cas d'une part essentielle de notre voirie.

M. GUYEN.- C'est ce qui est le plus utilisé par les usagers.

M. BAULIEU.- Tout à fait !

M. GUYEN.- Donc, c'est sûr que les voiries vieillissent rapidement.

M. BAULIEU.- Et les coûts ne sont pas les mêmes.

M. GUYEN.- Et en plus, on a des coûts qui ont augmenté du fait de la conjoncture.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui. D'ailleurs, ça serait bien qu'on revienne sur ces augmentations du coût, mais je pense que d'autres collectivités qui ont des territoires aussi importants doivent voir les coûts s'élever de la même façon.
François BOUSSO.

M. BOUSSO.- Merci Madame la Présidente.

Oui. Pour répondre à Monsieur FAGAUT sur les questions par rapport à la Citadelle. Il y a une coquille dans le rapport, ce n'est pas un 6, mais un 9, la Citadelle, ce n'est pas 262 000, mais 292 000 visiteurs en 2024. C'est un record qui n'a plus été atteint par le site depuis dix ans, on en est très fier pour les équipes et pour tout le territoire. C'est plus 11 000 personnes par rapport à 2023, pour rappel.

Gabriel BAULIEU parlait de la hausse du soutien de Grand Besançon qui passera de 50 000 à 250 000 € en 2025. J'ai dit ? Pardon. Excuse-moi, je suis déjà en 2026. Enfin, on en reparlera, mais 150, c'est une somme. Les temps sont durs, en effet c'est vrai, on le rappelle.

Mais en tout cas, c'est de l'argent qui est bien investi parce que c'est de l'argent qui est focus sur la période estivale.

Et toujours en termes de chiffres sur la période estivale, de juin à fin août en 2024, la Citadelle, c'est plus de 115 000 visiteurs qui sont venus, c'est là-dessus que notamment la contribution de Grand Besançon porte, et sur la période estivale en 2024, la partie Front Royal, donc c'est la partie payante avait fait plus 7 %, et la partie fréquentation nocturne avait fait plus 28 %, notamment grâce au grand succès du cinéma en plein air et des concerts qui sont soutenus notamment avec cette contribution Grand Besançon.

Je note, Monsieur FAGAUT, votre question par rapport aux primo-accédants, c'est une question qui n'est pas posée par le service billetterie de la Citadelle, mais je note pour voir si la billetterie, si les équipes pourraient poser cette question.

Ce qui est demandé aujourd'hui aux visiteurs, c'est de savoir d'où ils viennent. En 2024, les visiteurs francs-comtois étaient en augmentation de plus 6 % et les visiteurs des autres régions françaises étaient en augmentation de plus 24 %. Donc, ça donne quand même une idée du nombre de personnes dont on peut prétendre qu'ils venaient visiter la Citadelle pour la première fois.

Sur le total de la fréquentation, il y a 53 %, en gros, des visiteurs qui viennent de Franche-Comté, 34 % du reste de la France, 11 % sont des visiteurs étrangers – si vous faites le calcul, il y a 2 % qui ne répondent pas. Sur les visiteurs étrangers, le top quatre, c'est : Allemagne, Suisse, Pays-Bas et Belgique.

Et je profite d'avoir le micro pour préciser, je vois certains qui sont déjà très bronzés dans cette salle et en effet, la météo est très clémente et ça permet à la Citadelle, en février d'atteindre un record qui n'a jamais été jusque-là atteint sur la fréquentation des groupes, puisqu'il y a plus d'un millier de groupes, et notamment de groupes scolaires, qui ont fréquenté la Citadelle sur le mois de février, avec notamment beaucoup de groupes scolaires de la région parisienne.

Les équipes en ce moment reçoivent beaucoup de monde. Elles vont être très fatiguées d'ici à la fin de la semaine grâce à la météo et aux vacances, en tout cas, on les remercie pour ça, pour leur investissement et pour cette nouvelle année qui démarre déjà très fort en termes de fréquentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Ah pardon. Pardon. Excuse-moi, Marcel. Oui, j'avais oublié.

M. FELT.- Merci beaucoup.

Écoutez, beaucoup de choses ont été dites, donc je n'ai plus grand-chose à dire, mais ça tombe bien parce que ce que je voulais dire, ça n'a pas été dit.

Ce que je vais dire, ça n'a pas été dit, pardon. Voilà.

Alors en fait, c'est juste sur la forme où il y a des choses qui me... J'ai lu entièrement le rapport, il fait 75 pages. J'ai pris la peine effectivement. Bon. C'est un rapport complet, il n'y a pas de problème.

Il faut que nous conservions bien entendu l'historique des événements pour que la comptabilité puisse être juste avec les différents flux qui viennent de partout.

Je me suis demandé, parce que j'ai vu Gabriel que tu travaillais, tu t'exprimais plutôt à partir d'un rapport sommarisé, donc je me suis demandé si on ne pouvait pas utiliser l'intelligence artificielle pour avoir un sommaire en quelques pages.

Parce qu'en fait, je ne sais pas si tout le monde a lu, certainement tout le monde a lu les 75 pages bien évidemment, mais je pense que si le public que nous sommes on pouvait avoir le sommaire que tu développes, avec les arguments qu'il faut, bien entendu, pour insister sur les recettes, sur les dépenses, je pense que ça pourrait être pertinent pour le suivi parce que j'ai regardé et tu as fait 45 minutes. Si l'on essaie de se raccrocher au rapport, évidemment on ne peut pas suivre, bien entendu.

Donc, c'est une demande, enfin une demande furtive que je fais bien entendu, mais qui pourrait peut-être se concrétiser. Alors l'année prochaine, tout le monde ne sera pas là, mais pour le budget par exemple.

M. BAULIEU.- Je donne simplement une indication.

Donc, sur le débat budgétaire, c'est vrai que la Présidente avait raison dans sa présentation en termes d'effets de notre décision budgétaire, puisque ça va porter sur l'année 2025, donc, c'est la dernière année pleine du mandat.

Mais en matière de vote du budget, je me retourne vers les services, vers Pascal BRENIERE particulièrement, mais je crains, ou je crois, qu'importe selon l'idée qu'on s'en fait, qu'il faille voter un budget avant même l'échéance électorale.

Il me semble que ça a dû être fait. Je me retourne vers le DGS.

Il me semble que par le passé, ça s'était fait. C'est une petite indication de calendrier. Mais sous réserve de vérification, il me semble que, compte tenu de l'aspect tardif du renouvellement, qu'il y a quand même un vote avant. Je ferme la parenthèse. Peut-être que l'intelligence artificielle pourrait servir à cette occasion-là.

M. FELT.- Deuxième point où je n'aime pas trop, mais, ça, c'est mon tempérament si vous voulez, moi je ne me retourne jamais. Je ne regarde jamais derrière moi. Je n'aime pas trop quand on dit qu'on a fait 1 milliard d'investissements depuis 2001.

Est-ce que ce sont des euros constants ou des euros courants ? Parce que ce n'est pas du tout la même chose.

M. BAULIEU.- Ce sont des euros glissants.

M. FELT.- Glissants. Bon ! Donc, rendez-vous en 2045 pour le deuxième milliard à peu près.

Voilà. C'est une interprétation personnelle de l'actualité que j'ai.

Je ne suis pas sûr que ce soit pertinent d'autant plus que ça remonte à 2001, enfin, 2001, on s'en fiche, beaucoup de choses se sont passées depuis. Ça, c'était pour les deux choses que j'avais à dire sur la forme.

En revanche, il y a quand même un élément qui n'a pas été dit où je ne suis pas d'accord avec vous et je le dis, Gabriel, tu l'as rappelé en donnant un chiffre tout à l'heure. Je reprends mes notes.

Tout le monde se souvient que, en novembre 2023, le législateur nous avait autorisés à verser, pour ceux qui pouvaient, une prime dénommée prime de pouvoir d'achat, elle était comprise entre 300 et 800 €. On sait que la très grande majorité des communes a fait l'effort de faire ce qu'il fallait pour notre personnel, puisque nous sortions de deux années difficiles. Nous avons connu en même temps une

inflation galopante importante et on a tous fait les fonds de tiroir quand il fallait faire les fonds de tiroir pour effectivement aller dans le sens du législateur.

Mais dans l'esprit du législateur, puisqu'il ne l'a pas renouvelé l'année suivante, c'était *one shot*, enfin, une fois. Pardon. C'était une fois. Alors qu'elle n'a pas été à l'époque, je crois que je n'ai pas eu l'occasion d'en parler, on avait reçu un courrier de vous en tant que Maire de Besançon, Présidente, etc., effectivement c'était résumé ce qui avait été dit, et puis on disait à la préparation budgétaire 2024, j'ai proposé – donc Anne VIGNOT – aux élus que cette somme équivalente à 2,8 millions soit attribuée aux agents. OK. Bon. Ce n'est pas un effort neutre puisqu'il y a la Ville de Besançon, il y a le CCAS, mais moi, ce qui m'intéresse, c'est la Communauté urbaine.

J'avais demandé aux services, on m'a gentiment donné les chiffres. Gabriel les a rappelés tout à l'heure dans son exposé que, nous, nous étions concernés à hauteur de 800 000 €. Donc, moi, si vous voulez, à titre personnel, ce n'est pas comme ça qu'on fait dans une entreprise, si vous voulez. Ce n'est pas comme ça. C'est de dire que les choses se font année par année. Quand il y a quelque chose à partager, on le partage, d'ailleurs, le législateur a trouvé une formule qui s'appelle la prime du partage de la valeur et toutes les entreprises le font, mais on le fait année par année. Si en 2025, l'année n'est pas bonne pour un certain nombre de raisons, dont on en connaît certaines d'ores et déjà, si l'année n'est pas bonne, il n'y a rien à distribuer.

La position que vous avez prise pour la masse salariale de GBM, c'est que vous avez dégradé le virement à la section d'investissement de 800 000 €. On aurait pu faire plus. On aurait pu faire plus puisqu'en fait, ce n'était pas, peut-être qu'il aurait fallu trouver d'autres formules, moi, je ne sais pas. Moi je sais que j'ai trouvé des formules pour ma collectivité, mais on n'est pas dans le même rapport de grandeur, bien entendu. Mais 800 000 €, je trouvais que c'était un peu le fait du prince, si je puis me permettre l'expression. C'est quelque chose qui est arrivé définitivement dans la masse salariale. Donc, nous, on ne sait pas faire ça dans le privé. On ne sait pas faire.

D'ailleurs, est-ce que les syndicats étaient demandeurs ? Je me le demande. Je me le demande. Donc, je ne peux pas être d'accord avec vous sur ce point-là.

M. BAULIEU.- Mais c'est effectivement le droit de chaque élu dans cette salle, d'une part.

Mais tout d'abord, sur les questions de forme, nous verrons, nous expertiserons avec les services si l'intelligence artificielle peut nous être utile pour faire un résumé ou si on peut produire un résumé du Rapport d'Orientations Budgétaires. Ça existe quelquefois dans certaines instances, c'est-à-dire qu'avant le rapport, sur quatre ou cinq pages, on met l'essentiel de.

J'ai même ici au moins un des éléments d'orientation budgétaire qui touche à l'essentiel, qui ne remplace pas, que ce soit traité par un humain ou par un robot, l'intelligence artificielle, ça ne remplacera pas. Donc, à voir si on peut compléter les choses ainsi.

Sur l'aspect rétrospective, ce n'est pas la première fois que tu intervies, mais on peut aussi avoir des avis différents. Mais pouvoir rétrospectivement évaluer ce qui est fait, alors pour le coup, et j'y reviendrai d'ailleurs, il m'est arrivé dans le monde l'entreprise de le faire régulièrement. Nous sommes quelques-uns à avoir dirigé des entreprises, ce n'est pas le privilège de quelques-uns spécifiquement. J'ai dirigé des entreprises également et donc faire de la rétrospective, c'est souvent extrêmement intéressant, extrêmement instructif précisément lorsqu'il faut réajuster les stratégies et également en matière d'information non seulement des élus, mais du territoire et est donc souligné, comme je l'ai fait ce soir, à la fois rétrospectivement et actuellement, présentement, les niveaux d'engagement, je crois que c'est important que nous le fassions savoir. Aucune dissimulation à avoir là-dessus.

C'est tellement facile de dénigrer, de minimiser l'action des collectivités que c'est notre devoir de le faire, mais c'est le devoir de le faire en communication, mais je crois que c'est également un instrument de gestion que de savoir-faire des rétrospectives. C'est un instrument de gestion.

Je pourrais t'expliquer comment on fait un projet d'entreprise, Marcel.

M. FELT.- Merci. J'ai ce qu'il faut.

M. BAULIEU.- Je pourrais, comme ça sur le tard, me convertir en consultant. J'ai quelques expériences.

M. FELT.- Merci.

M. BAULIEU.- Et donc sur les RH, là également, tu as fait référence au monde l'entreprise, mais on peut comparer des choses. Dans la décision que nous avons prise, nous n'avons pas apporté une nouvelle prime conjoncturelle. Tu as raison. Donc, nous avons fait le choix, au détour de cette opération, d'apporter, de manière d'ailleurs rapportée à la masse relativement modeste, une amélioration

structurelle, c'est vrai, des rémunérations, dont tu sais, pour le coup, là fort bien qu'elle ne se caractérise pas dans tous les métiers de nos collectivités par des niveaux de rémunération très élevés.

Donc, c'est un choix que nous avons fait, que nous avons partagé à l'Assemblée et que nous avons voté ensemble, qu'il est possible d'ailleurs de ne pas voter à l'unanimité, Marcel, dans le plus grand respect là-dessus, mais il n'y a pas d'ambiguïté. On n'a pas dit : on répartit ce que ferait l'entreprise dans de l'intéressement, etc., ce n'est pas de ça que nous avons parlé.

Nous avons fait effectivement un choix d'une petite amélioration structurelle des rémunérations de nos collaborateurs.

C'est simplement ça que je voulais répondre à tes interventions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais apporter d'autres éléments.

Je vais revenir sur la volonté qui avait été émise à l'époque par le gouvernement de répondre à un besoin, un besoin extrêmement important qui était celui de répondre aux questions de pouvoir d'achat. Vu la situation dans laquelle nous étions en 2023, puis en 2024, je ne pense pas que la question du pouvoir d'achat de nos salariés, de nos agents, ait pu bien s'améliorer. Donc, là où je trouve assez étonnant, c'est que, en 2023, on décide qu'il est nécessaire d'amener un confort de pouvoir d'achat pour le pouvoir d'achat à nos agents et que, en 2024, alors que la situation continue à se dégrader, qu'on a de plus en plus de précarité et de pauvreté, on s'arrêterait du jour au lendemain et on ne considérerait pas que, en fait, c'était quelque chose d'absolument nécessaire pour nos agents. D'ailleurs, je le dis parce que ça a été fait bien sûr avec les syndicats. Ça a été fait au bénéfice massivement des catégories les plus basses, celles qui vraiment gagnent très peu quand on est dans la fonction publique. Je vous invite quand même à regarder les revenus de nos agents qui sont très bas sur nos territoires.

Je trouve étonnant qu'il puisse y avoir ce genre d'intervention. Je te le dis, Marcel, c'est pour moi quelque chose qui m'étonne parce que de mettre les gens en précarité, ce n'est même pas quelque chose qui pourrait apporter ni du souffle, parce que 800 000 €, enfin sur notre territoire, ça veut dire qu'il y a des personnes qui sont en difficulté auxquelles il va falloir apporter aussi du soutien. Donc, à un moment donné, c'est un investissement sur l'humain que nous sommes en train de faire. On parle de gens. On parle de leur vie. On parle de ceux qui habitent sur notre territoire, ceux qui sont dans nos services et ceux qui accompagnent l'éducation, qui accompagnent les travaux qui sont menés aujourd'hui et dont on parle justement.

Donc, il y a un moment donné, je ne sais pas si on est en train de parler juste de budget ou de personnes. Aujourd'hui, je parle d'humains. Je parle de gens, je parle de nos habitants. Je parle des personnes qui font vivre aussi notre territoire.

Et puis, moi, je suis aussi surprise qu'on ne puisse pas s'interroger sur la question de combien on a investi depuis le jour où effectivement cette communauté s'est mise en place.

Il faut quand même rapporter ça au fait que les entreprises sont intéressées de savoir dans quelle trajectoire nous nous trouvons et dans quelle dynamique nous sommes.

Je me souviens qu'en début de mandat, pour dire les choses très tranquillement, comme j'étais une femme écologiste qui se trouvait aujourd'hui nommée par vous tous comme Présidente, élue comme Présidente, ils sont venus un peu inquiets en se disant est-ce qu'il y aurait un changement de trajectoire dans l'investissement qui serait fait pour le territoire, et est-ce que vous seriez dans le ralentissement de l'activité économique sur le territoire ?

Je vous le dis quand je rencontre les mêmes personnes qui sont venues me voir, ils sont très heureux que nous ayons maintenu tout au long de ce mandat, alors même que nous étions en très grande difficulté les uns les autres, nous les avons soutenus, nous avons maintenu les investissements et, mieux encore, nous avons travaillé pour que la commande publique soit au bénéfice de notre économie locale majoritairement.

Donc, je suis aussi, là encore, un peu surprise de voir que ce serait une fausse idée de regarder un petit peu ce que l'on fait, et dans quelle trajectoire nous nous trouvons.

L'autre élément, je reviens par contre sur quelque chose qui est peut-être plus anecdotique et sûrement plus anecdotique, c'est la question de l'IA.

Tout le monde est fasciné par l'IA et je le comprends. Moi, je viens d'un monde scientifique où le traitement de données a toujours été le point clé de l'analyse et de la capacité à travailler, en particulier en matière de recherche. Mais, parce qu'il y a un, mais, on sait que par contre, il va falloir qu'on regarde ce que ça veut dire en matière de consommation énergétique, parce que le paradoxe dans lequel on pourrait se trouver, c'est de mettre en difficulté l'électrification en particulier pour les transports, du fait de l'hyperconsommation que représente l'intelligence artificielle.

Donc, soyons fascinés sur le principe, mais soyons lucides et regardons très clairement et tranquillement ce que cela pourrait vouloir dire sur nos territoires parce que, comme je l'ai dit en

introduction, regardons bien que nous sommes en train de vivre une crise majeure géopolitique, qui est liée largement à un certain nombre de questions, et ces questions sont celles en particulier de la question de l'énergie, de la question de la consommation en eau et l'IA est un très gros consommateur dans les deux domaines. On ne peut pas oublier que toute technologie a un impact dans cet environnement et on ne peut pas continuer à regarder ailleurs. Il faut absolument que cette intelligence déjà la première collective soit en capacité d'analyser ce que nous sommes en train de vivre. Et, encore une fois, c'est fascinant, je suis d'accord avec vous.

Je propose aussi de revenir sur un petit point. Excuse-moi.

Simplement j'entends parler d'unanimité régulièrement. Je rappelle que le principe de l'unanimité c'est de récolter les voix pour et toute abstention n'est pas calculée, c'est-à-dire que si vous avez des votes sans vote contre, ça veut dire que c'est un vote à l'unanimité. Je rappelle quand même des règles élémentaires dont, je pense, tous les élus devraient connaître le fonctionnement. Donc, soit ! Peut-être que certains parfois s'abstiennent, mais pour autant ça ne remet pas en cause le principe de l'unanimité du vote. Voilà. Je voulais revenir sur quelques éléments.

M. BAULIEU.- En réponse, sans attendre l'intelligence artificielle, il est vrai que nous avons sorti un document que les interlocuteurs de la presse connaissent bien, puisque nous leur avons proposé hier qui sera sur internet, qui est une forme de synthèse du Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. FELT.- L'intelligence artificielle, c'était un clin d'œil parce que c'est d'actualité, mais je sais qu'il y a un rapport succinct, enfin pas succinct, mais qui traite les grandes lignes de l'intervention. À mon avis, c'est ce dont ont besoin les élus et les 75 pages en *back-up* et puis ça pour suivre.

M. BAULIEU.- *Via* internet, vous l'aurez.

M. FELT.- Parfait.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

M. BAULIEU.- C'est à partir de quand, Anne-Laure ? À partir de ce soir ? Demain.

M. FELT.- J'irai vérifier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul et ensuite Hasni ALEM.

M. MICHAUD.- Merci Madame la Présidente.

Juste une observation et une alerte concernant ce débat budgétaire concernant, mais je l'ai déjà évoqué en Bureau, le SCoT, territoire de contractualisation avec la Région pour le programme Territoires en action.

Si le volet territorial va être totalement consommé *a priori* à la fin de l'année, j'ai quelques inquiétudes sur le volet métropolitain. Donc, je tiens à ce qu'on soit particulièrement vigilant puisque la Région nous a informés qu'elle ne renouvellerait pas, ou qu'elle baisserait les aides aux collectivités sur ce qui n'aurait pas été consommé avant la fin de l'année, ce qui n'aurait pas été engagé avant la fin de l'année.

Donc, simplement une crainte, une vigilance à avoir puisque c'est 14 M€. Je n'aimerais pas que, dans les 30 % de non réalisé, il y ait une part importante de ces projets, et que nous perdions un certain nombre de subventions et je pense que ça serait définitif. Voilà.

Simplement être très vigilant là-dessus. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de souci. Comme tu l'avais dit, tu en as déjà parlé en Bureau.

Nous avons bien sûr regardé les projets qui avaient été inscrits, les projets d'ailleurs qui avaient été inscrits avec la Région sur, par exemple, la question de l'avenir du bâtiment Bioproduction, qui est un élément majeur de l'évolution et de la dynamique de notre territoire de Temis Santé et c'est bien avec Marie-Guite DUFAY que j'ai échangé sur ces questions ; et nous sommes toutes les deux effectivement très vigilantes sur les crédits et la façon dont ils seront consommés. Pas de souci.

Je vous propose maintenant de donner la parole à Hasni ALEM.

M. ALEM.- Oui, merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je ne vais pas revenir sur les questions d'Orientations Budgétaires qui ont été dites de manière extrêmement exhaustive dès les propos introductifs.

Moi, je voulais plutôt intervenir et réagir par rapport à certains propos qui ont été tenus, en particulier concernant les agents parce que ce n'est pas la première fois qu'on entend ce type de propos concernant les agents, et je trouve ça honnêtement de plus en plus révoltant cette manière à chaque fois de négocier sur les quelques dizaines d'euros que chacun des agents recevra en plus. Parce que quand on reprend sur la masse de l'ensemble des agents par rapport à cet argent-là, on n'est pas sûr de l'argent qui leur permettra d'aller prendre des vacances aux Bahamas. On est sûr quelques dizaines d'euros par mois, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas non plus le Pérou.

Je trouve ça quand même assez révoltant d'insister à chaque fois, à chaque fois, à chaque fois, dès qu'il y a le moindre geste qui est fait en leur faveur et, dans le même temps, on va venir se plaindre par rapport au fait qu'on n'arrive pas à recruter dans un certain nombre d'emplois.

Enfin, au bout d'un moment, s'il y a du mal à recruter dans un certain nombre d'emplois, peut-être qu'il faut s'interroger sur justement la question de la rémunération. Quand on regarde le travail qui est fait par l'ensemble des services des trois collectivités, de l'ensemble des collectivités, qui est fait, le travail de terrain, en particulier dans les emplois les plus pénibles, on a du mal à comprendre cette manière de faire.

Et plus globalement, il n'y a pas si longtemps que ça, on a eu cette crise de la Covid qui a montré qui étaient véritablement les essentiels dans notre société et c'était souvent d'ailleurs les gens qui avaient les salaires les plus bas qui étaient les moins considérés.

Venir ici, 5 ans plus tard et dire « non, mais vous savez leur donner 15, 20, 30 € de plus, ce n'est pas bien, ce n'est pas quelque chose de positif pour eux, c'est quelque chose qui est mauvais au niveau, au niveau de notre budget », je trouve que c'est quelque chose qui est assez indigne finalement de la manière dont on considère le travail de ces gens-là.

Si on parle de mérite, parce que beaucoup de gens mettent en avant la question du mérite en disant que oui, c'est le mérite qui doit primer par rapport à ça, ces gens-là méritent cette augmentation.

Alors je vois que, *a priori*, c'est plus quelques dizaines d'euros pour certains d'entre eux, mais en tout cas ce n'est pas le Pérou cette question du mérite, en particulier pour ces agents-là, si on était vraiment sur cette rémunération au mérite, ils seraient beaucoup plus hauts par rapport à ça, en particulier par rapport à ces essentiels-là. Donc, moi, je tiens à ce qu'on leur rende hommage et que justement, on arrête de remettre en question de manière continue et perpétuelle leur travail, parce que je pense que c'est une manière d'un peu de cracher à la figure de toutes ces personnes-là qui font vivre notre agglomération, nos villes et nos villages.

M. FELT.- Je peux répondre Anne ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez.

M. FELT.- En fait, je constate que c'est toujours le même discours, je veux dire toujours des mots, encore des mots. Pardon ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Combien d'interventions as-tu faites ? Pardon. Excuse-moi. Non. Alors, du coup, non.

M. FELT.- Donc, je l'ai dit. Toujours des mots qui ne servent à rien, en fait, parce qu'il n'a rien compris le gars. Il n'a rien compris.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. Non. Non. Allez, arrêtez ! Arrêtez ! Oui. Arrête !
Anthony POULIN. Chut ! Je donne la parole à Anthony.

M. POULIN.- Oui. Bonsoir à toutes et tous.

Je pense que tout le monde ici comprend ce qu'il se passe. Déjà, c'est un premier lieu, on a le droit de ne pas partager des avis, mais tout le monde, quand il s'exprime, défend des avis, défend des visions et comprend ce qu'il se passe. Si ce n'est pas le cas, prenons le temps ensemble d'explicitier les choses. Mais je crois que le propos de notre collègue était très clair. Le propos de Gabriel et de Madame la Présidente également. Le personnel n'est pas une variable d'ajustement et, ça, c'est extrêmement clair. Et le pouvoir d'achat de nos agents est un souci constant et la réalité, c'est que ces évolutions, c'est-à-dire qu'au lieu de faire une prime, mais d'ancrer dans la durée une rémunération de plusieurs centaines d'euros parfois pour les agents qui sont en catégorie C dans notre collectivité, c'est ce que nous leur devons et c'est de la dignité et nous le faisons parce que nous en avons les moyens également.

Je redis simplement une chose qui a été très bien expliquée. Par rapport au panel -27 % de dépenses de fonctionnement, on se rend compte de ce que cela veut dire ? Et dans le même temps, nous

investissons plus, c'est-à-dire que nous investissons plus, mais nous avons moins de dépenses de fonctionnement. C'est-à-dire que nous faisons vraiment une optimisation de nos moyens en fonctionnement et cela est la traduction aussi d'un manque ou en tout cas d'une dynamique de recettes liées à des réformes successives que nous n'avons pas dans le Grand Besançon, mais la réalité, c'est que, aujourd'hui, nous avons également une épargne qui se porte correctement et qui, en fait, est vraiment ce qui doit être regardé.

Donc, nos finances à Grand Besançon sont solides et c'est parce qu'elles sont solides qu'elles nous permettent de nous projeter dans l'avenir, qui permettent de projeter nos investissements dans l'avenir. Je voulais également indiquer un autre élément, puisque tout à l'heure j'étais un peu interpellé sur, en gros, la Loi de Finances ne nous concerne plus en tant que Grand Besançon, donc finalement tout va bien, pourquoi vous vous êtes plaints à un moment donné ?

La réalité précisément, c'est parce que nous nous sommes mobilisés, les Maires, les élus des EPCI, les élus des Départements et des Régions, tous ensemble, que le premier projet de loi, qui aurait eu des conséquences extrêmement négatives sur notre agglomération, notre Communauté urbaine a été ensuite censurée. Ça a fait partie de l'équation et je pense qu'il faut continuer à être vigilant.

Le DILICO ne s'applique pas au Grand Besançon, mais il s'applique quand même à 5 ou 6 communes de notre agglomération, de 7 000 à 17 000 €. Ce n'est pas rien ! Et je pense que ces sommes-là, il ne fallait pas les chercher sur les communes parce que c'est le bloc local, c'est du bloc local de ces territoires que nous avons les solutions pour faire face aux désordres du monde et nous le montrons. Nous avons les débats qui sont ici et qui démontrent que nous agissons pour nos habitants.

Donc, c'était ces deux éléments que je voulais dire à la fois, d'une part, l'attachement que nous avons à nos personnels et qui amène pour autant à ce que les dépenses de fonctionnement restent largement contenues et, d'autre part, sur le fait que nous devons rester vigilants, mobilisés pour défendre les finances des collectivités locales, de nos communes, des EPCI qui, je le rappelle, doivent être rendues en équilibre, continuent avec ce budget à être rendues en équilibre avec une dette publique des collectivités locales qui reste stable dans le temps.

Donc, c'est cela qui doit être le guide dans nos débats au niveau national et dans la concertation avec le bloc local, et j'appelle vraiment tout le monde à porter cette même voix et à porter le même propos à Paris et à Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces précisions.

Est-ce que tout le monde a pris la parole ?

Écoutez, si vous en êtes d'accord, je propose que nous prenions acte du débat qu'il y a eu.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie, je propose de passer au rapport n° 9.

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2025, Conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la tenue de ce débat, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs, et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Liste des emplois permanents au 01/01/2025 - Grand Besançon Métropole - Récapitulatif des créations d'emplois de 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Justement, il est question d'emplois permanents. Est-ce qu'il y a des questions que vous souhaiteriez poser ? Non.

S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des abstentions sur les emplois, 8.

Très bien. Donc, il est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil de Communauté:

- adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2025,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 95 Contre : 0 Abstentions : 8 Conseiller intéressé : 0

10. Mutuelle complémentaire santé – Mandatement au centre de gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 10, les mutuelles complémentaires.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Des votes contre ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'engagement dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- mandate le CDG25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »
- mandate le CDG25 pour qu'il sollicite les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée, à savoir : «les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions»,
- s'engage à communiquer au CDG25 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population susceptibles d'adhérer à la complémentaire santé,
- prend acte que son adhésion à une convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG25 par délibération et après convention avec le CDG25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2025-2028 - Autorisation de principe

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 11 concernant maintenant l'insertion des personnes handicapées. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? N'hésitez pas à me dire si je ne vous vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe du renouvellement du conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour la période 2025 – 2028.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Syndicat mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier. Mise à disposition d'un personnel de remplacement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 12, concernant la source d'Arcier, une mise à disposition d'un personnel de remplacement. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la décision de mise à disposition temporaire d'un agent du volant de remplacement de Grand Besançon Métropole au Syndicat Mixte des Marais de Saône et du Bassin Versant de la Source d'Arcier,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition correspondante et ses éventuels avenants

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Soutien 2025 à l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 13 concernant l'association Réussite emploi Franche-Comté. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Réussite Emploi Franche-Comté à hauteur de 30 000 € pour l'opération GPECT,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Enseignement supérieur et Recherche – Institut Supérieur d’Ingénieurs de Franche-Comté – phase 2 - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d’œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 14 concernant l’enseignement supérieur.

Je voulais revenir sur un élément, c’est que demain il y a des éléments de manifestation qui ont lieu sur notre territoire en soutien aux scientifiques américains qui aujourd’hui sont remis en cause dans leur fondement. C’est-à-dire que, aujourd’hui, on a un gouvernement, oui, un gouvernement qui remet en cause l’ensemble des données scientifiques des scientifiques américains. Donc, il y a un mouvement de solidarité qui s’élève en Europe et dans le monde pour dire que l’on ne peut pas faire une croix sur la donnée scientifique, c’est juste quelque chose qui pourrait avoir un caractère extrêmement monstrueux, parce qu’à partir de là, on ne maîtriserait absolument plus rien dans les décisions que nous prenons et dans l’analyse que nous faisons des phénomènes que nous vivons.

Voilà. Je voulais juste faire ce petit aparté.

Est-ce qu’il y a des questions ? Est-ce qu’il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l’unanimité, le Conseil de Communauté :

- choisit l’équipe représentée par le mandataire AACT+, comme lauréat du concours de maîtrise d’œuvre pour la phase 2 de la construction de l’Institut Supérieur d’Ingénieurs de Franche-Comté – Création d’une extension ;
- attribue le marché de maîtrise d’œuvre pour la phase 2 de la construction de l’Institut Supérieur d’Ingénieurs de Franche-Comté – Création d’une extension à l’équipe représentée par le mandataire AACT+ pour un montant d’honoraires de 353 446,00 € HT,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d’œuvre correspondant,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l’Etat, de l’Union Européenne, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de participer à l’opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l’unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Appui à la création d’entreprises innovantes : renouvellement de la convention triennale avec DECA-BFC et attribution d’une subvention d’accompagnement de projets innovants

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 15, c’est DECA-BFC et l’attribution d’une subvention d’accompagnement pour les projets innovants. Est-ce qu’il y a des questions ? Est-ce qu’il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l’unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention triennale avec DECA-BFC (2025-2027),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport,
- se prononce favorablement sur l’attribution d’une subvention annuelle de 75 000 € à l’association DECA-BFC au titre des années 2025, 2026 et 2027 sous réserve du vote des crédits.

Rapport adopté à l’unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

16. Soutien 2025 à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon

Mmes Valérie MAILLARD (1), Carine MICHEL (1), Sylvie WANLIN (1) et Christine WERTHE (2) et MM. Patrick AYACHE (1), Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1) et Jean-Pierre JANNIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 16, le soutien à la Mission Locale. On va tout à l'heure présenter une motion. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien à la Mission Locale à hauteur de 197 494 € pour participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale et à la réalisation des objectifs fixés par la convention pour l'année 2025,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 11

17. Attribution d'une subvention à l'association Saint-Vit Informatique

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 17 concernant une subvention à l'association Saint-Vit Informatique. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 640 € à l'association Saint-Vit Informatique,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18. Participation d'AKTYA et de SEDIA au salon SIMI 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1), Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (2), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (1), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 18, participation d'AKTYA et SEDIA au SIMI. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA et AKTYA pour formaliser leur participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2024,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 10

19. Avenant à la convention 2024 de la Dotation politique de la Ville - Subvention Exceptionnelle à la Caisse des Ecoles de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 19 concernant la Caisse des Ecoles de Besançon. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant proposé par l'Etat à la convention Dotation de la Politique de la Ville 2024 relatif à cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Quartier prioritaire Orchamps Palente - Lancement des premières opérations

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (1), René BLAISON (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (2) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le lancement des premières opérations pour le quartier prioritaire. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le contenu et les modalités de réalisation de ces projets.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 14

21. Prorogation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 21, la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs, donc c'est la gestion de la demande. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prorogation d'une année du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au sein de l'Association Energie Partagée

Mme Lorine GAGLILO (1) et MM. Kévin BERTAGNOLI (1) et Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 22, les représentants de Grand Besançon au sein de l'Association Energie Partagée. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Neuf. Très bien. Il n'y a pas de vote contre.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole pour siéger au sein de l'association Energie Partagée, Madame Lorine GAGLIOLO en tant que représentante titulaire et Monsieur Anthony NAPPEZ en tant que suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 3

23. Désignation d'un(e) représentant(e) de Grand Besançon Métropole au sein de la société de projet Nancr'Eole

Mme Lorine GAGLIOLO (1) et MM. Kévin BERTAGNOLI (1), Vincent FIETIER (1) et Jean SIMONDON (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 23 correspondant à la désignation d'un représentant à la société du projet Nancr'Eole.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui ? D'accord.

Ce n'est pas marqué, donc il faudrait rajouter Monsieur SIMONDON dans les « *ne prennent pas part au vote* ».

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc, il y a 9 abstentions. Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Huit. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre et 9 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Mme Lorine GAGLIOLO en tant que représentante de Grand Besançon Métropole dans les instances de la société de projet Nancr'Eole.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 82

Contre : 8

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 4

24. Taxe "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)" - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2025

Mme Lorine GAGLIOLO (1) et MM. Frank LAIDIE (1), Christophe LIME (1) et Franck RACLOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, le rapport n° 24 sur la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. MONNIEN.- Je voulais faire une intervention sur ce sujet, sur une inquiétude qui règne notamment dans ma communauté.

Je profite d'être sur ce Conseil Communautaire auquel je souhaite attirer une attention particulière sur une question cruciale. L'eau de ruissellement des versants en provenance des crêtes de la Dame Blanche, les inondations répétées depuis plusieurs années, mais notamment celles de mai et d'octobre 2024, ont causé des dégâts importants et préoccupants non seulement pour ma commune, mais surtout pour nos concitoyens qui, pour certains, ont vu leur vie bouleversée.

Je tiens à souligner que malheureusement encore ce soir une famille est toujours dans l'incertitude, vivant depuis octobre dans un logement d'urgence à une quarantaine de kilomètres de Besançon. Cette situation est inacceptable et soulève des interrogations légitimes sur notre capacité à répondre aux besoins de nos riverains.

Malgré les courriers envoyés, nous n'avons pas reçu de réponse claire concernant le programme d'actions promis.

Où en sommes-nous dans la mise en œuvre de ces mesures ?

Quelles solutions concrètes pouvons-nous proposer pour éviter que de tels événements ne se reproduisent lors des prochaines pluies ?

Je me trouve dans une position difficile, chaque semaine, des riverains viennent me voir, inquiets, désespérés, à la recherche de nouvelles sur les actions que nous devons entreprendre, et il est de mon

devoir de pouvoir leur apporter des réponses, de leur montrer que nous prenons cette situation au sérieux et que nous agissons pour leur sécurité et leur bien-être.

Je vous demande donc en tant que membres de ce Conseil Communautaire de nous engager à faire avancer ce dossier avec la plus grande diligence. Nous devons travailler ensemble pour élaborer un plan d'action efficace et transparent.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors je me tourne vers Franck parce que c'est vrai qu'il y a la question de GeMAPI.

Alors pour revenir sur les questions qui sont posées par Gérard, en réalité... tu veux reprendre ? Comment ? Tu es en conflit d'intérêts ! Tu es en conflit d'intérêts ? Pourquoi tu es en conflit ? Sur le dossier, oui. Non, mais c'est plus globalement parce que, là, la question c'est... la taxe.

Mais de toute façon, j'apporte des éléments, puis tu complètes.

Donc effectivement, il y a un problème sur ta commune avec un lotissement qui a été mis en place dans un secteur qui subit aujourd'hui des inondations par ruissellement et donc cette question, elle pose la question de la responsabilité des événements comme ceux-là et surtout de qui prend en charge maintenant les études qui sont nécessaires et voir derrière ce qui amènerait un certain nombre de travaux et ça, c'est important.

Mais j'aurais tendance à dire que la question est posée parce qu'en réalité il n'y a pas de cadre très clair. C'est pour ça que la réponse n'est pas claire parce qu'il n'y a pas de cadre très clair entre des responsabilités qui pourraient être celles de l'Etat, puisque là on est sur des phénomènes aussi de phénomènes climatiques et sinon du Grand Besançon et de la commune. Qui est en responsabilité des études à mener, et comment les mener, et quels financements derrière, etc. ?

On a consulté évidemment le service juridique pour voir vers qui on pouvait se tourner.

Aujourd'hui, la question c'est de savoir comment on travaille intelligemment ensemble, sur déjà dans un premier temps, une étude. Parce que, et vous l'avez vu sans doute dans beaucoup de documentaires, il y a eu des erreurs d'implantation à un moment donné et que les changements climatiques entraînent des transformations majeures, des circulations d'eau superficielles à d'autres endroits, des problématiques, par exemple, d'argile ou autres, effectivement, c'est une difficulté.

D'ailleurs, j'en profite pour répondre à Nicolas BODIN parce que, tout à l'heure, Nicolas signalait quelque chose d'important, c'est pourquoi les lois elles n'ont cessé de ramener un certain nombre de niveaux réglementaires quand il est question de donner l'autorisation d'une construction, d'un aménagement, etc., parce que, au fur et à mesure de l'histoire et de l'expérience, on s'est aperçu que s'il n'y avait pas des études préalables pour essayer de limiter les risques, on était bien dans les difficultés que rencontrent des gens qui ont construit leur maison sur d'anciennes mines, dans des zones inondables ou rendues inondables pour des raisons d'artificialisation, etc.

C'est pour ça que tous ces niveaux-là ont été inventés. Ils ne sont jamais venus comme ça du jour au lendemain. Moi qui ai travaillé, il y a longtemps, sur comment la société humaine avait su constituer des règles pour essayer de protéger les uns les autres justement et c'est pour ça qu'on se trouve aujourd'hui avec ce train d'études et d'analyses.

Donc, il y a deux choses, c'est ou on considère que tant pis, on fait des travaux, mais alors qui assume après ? Et, là, on se retrouve dans une situation un peu similaire. Ou alors on essaie de limiter au maximum la prise de risques en installant des habitations ou autres.

Donc, tu as raison, tu es là, en l'occurrence en reprenant le dossier que tu as pris, en devenant Maire de cette commune, tu te trouves face à quelque chose de tout à fait particulier qui est difficile parce qu'il touche profondément la situation d'une famille, et ça, on est tous bien d'accord.

Les choses sont bien en train de se travailler, et il faut que l'on continue à avancer sur qui fait quoi et comment on l'organise.

Mais la réponse, figure-toi qu'on en parlait encore je ne sais plus si c'était ce matin ou hier matin, mais en tout cas on est en train de regarder comment on avance sur ce dossier-là pour mettre tout le monde autour de la table.

Ça a déjà été un peu fait puisque tu as déjà eu l'organisation d'une réunion pour voir comment on pouvait analyser cette situation. Oui.

M. JARAMAGO.- Je découvre le sujet ce jour. Dans ce que vient de dire Gérard, il y a quand même un sujet qui me paraît important, c'est la famille qui est déplacée et qui ne sait pas à quoi s'en tenir.

Est-ce qu'il n'y a pas la possibilité d'intervenir en tant que Grand Besançon pour aider cette famille et faire payer qui que ce soit après, une fois qu'on l'aura trouvé et qu'on aura fait les études, qu'on a trouvé les responsabilités, etc. Mais en attendant, cette famille, elle doit être dans un désœuvrement total.

Je pose la question, est-ce qu'on ne pourrait pas venir en aide à cette famille ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, moi, je vais me tourner du côté de mon voisin. Mais, moi, je vais le dire vraiment, je le répète, toutes les situations de grande difficulté dans lesquelles effectivement les uns les autres peuvent se trouver, nous impliquent d'une façon ou d'une autre. Mais aujourd'hui, je n'ai absolument aucun dispositif qui peut me permettre d'envisager ce genre d'intervention. Aujourd'hui.

Donc, c'est quelque chose qui est déjà un préalable, c'est déjà avant tout de savoir comment on intervient en matière d'études pour voir l'avenir parce que le pire qu'il pourrait arriver c'est de dire qu'on fait tout, on fait des petits travaux et puis on les réinstalle et tout va bien, alors qu'on sait qu'il risque d'y avoir une récurrence de ce genre de risque, enfin, j'imagine.

Donc, là, je suis en incapacité de répondre à ce genre de chose ici, dans une assemblée comme celle-ci sans niveau d'analyses complémentaires.

Je vais peut-être donner la parole à Franck. Tu veux amener des éléments ?

M. RACLOT.- Oui. Merci.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter parce que beaucoup de choses ont été dites, mais c'est vrai qu'il y a des études à faire parce qu'il y a le ruissellement, mais il y a aussi des travaux de voirie, il y a aussi des travaux d'évacuation des eaux pluviales. Enfin tout est lié.

Donc, il faut savoir effectivement, comme tu l'as dit, qui fait quoi et faire des études pour ne pas se tromper, ne pas y revenir plusieurs fois, parce que, là, on parle de ruissellement, mais ça a été inondé parce que la voirie est dans un creux et que l'eau est générée par un lotissement qui est fait sur une zone inondable.

M. JARAMAGO.- Mais le problème, ce n'est pas un problème de logement, tout simplement ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, c'est l'autre question que je voulais poser si c'est, par exemple, accès à des logements pour ne pas être à 40 kilomètres, si on peut regarder pour effectivement proposer, mais je ne sais pas si ça leur conviendrait. Je ne sais pas. Mais on ne va pas en parler en Assemblée, on est bien d'accord. Mais si c'est une question de ce type-là, évidemment.

Oui. Oui, Frank.

M LAIDIE.- Je rejoins Gérard dans son inquiétude parce que, moi, j'ai participé avec Franck à la réunion qui a été organisée cet automne. Quand on a visité le terrain, effectivement on a la certitude que ce phénomène va se reproduire et à chaque fois avec plus de violence et effectivement il y a vraiment une inquiétude à avoir.

Et j'entends, moi, ce questionnement parce qu'on y participe aussi sur la responsabilité des uns et des autres. Mais je crois qu'on doit avoir chevillé au corps la volonté d'avancer, et peut-être le plus vite possible par rapport à cette situation et les réponses qu'on apportera à Devecey, ce sont des réponses qui seront de toute façon utiles ailleurs parce que ces phénomènes vont avoir tendance à se généraliser sur l'ensemble de notre territoire malheureusement et je pense que le temps passe très vite, ça, je l'entends. Mais il faudrait qu'on arrive à voir avec les services de l'Etat, avec GeMAPI et aussi avec la DEA. Ce sont des eaux pluviales, des eaux de ruissellement.

La définition juridique des eaux est problématique, mais on ne peut pas se contenter de cette situation. Il faut vraiment qu'on avance, je crois, effectivement. Ça ne résout pas le problème et je crois que l'IA, là, n'apportera pas de solution non plus, mais par contre, nous devons nous engager à trouver des réponses les plus rapides possible.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais ça, il est évident ! De toute façon, s'il y a déjà eu réponse, et la preuve, c'est que messieurs Raclot et Laidié vous étiez présents à cette réunion, les deux sont concernés et travaillent à ça.

J'en avais même parlé à la Maire de Vaire puisqu'il y avait eu le même jour des effets aussi sur un secteur de sa ville, de sa commune. Mais comme tu l'as dit si on prend une décision... parce que ça pourrait être, là, des inondations, ailleurs des problèmes d'argile, à d'autres endroits des problématiques d'éboulement, parce que, je vous le dis, c'est intéressant, on reviendra vers vous sur ces questions-là. La DDT nous présentait l'autre jour, dans le cadre de l'Association des Maires du Doubs, les différentes cartographies qu'ils révisent sur les différents risques urbains parce que, aujourd'hui, avec le changement climatique, les risques urbains se démultiplient. Donc, c'est une question qui se pose, là, qui s'est posée de façon aiguë sur Devecey, mais qui se pose aussi de façon ultra-aiguë, vous le savez, sur les lignes de côtes, sur les massifs montagneux. Vous avez vu le Nord de la France, enfin plein de régions.

Donc, en réalité, ce qu'on est en train de se dire, c'est ce que je vous disais au début de mon introduction pour les Orientations Budgétaires, c'est que, là, aujourd'hui, la géopolitique, et c'est important, nous prend beaucoup, bien sûr, et nous inquiète et on regarde ça avec beaucoup de calme, de sérénité, mais quand même avec une forme d'inquiétude. Pour autant, nous n'oublions pas que nous avons d'autres risques et ceux du changement climatique, c'est tout ça. Et comme je l'ai dit, c'est dû au fait qu'il y a eu des erreurs de gestion et qui doit rectifier ces erreurs de gestion ? Voilà. Et, là c'est vraiment très, très important.

Je vais vous donner la parole, mais on va mettre en deux temps.

Premier temps : répondre le plus rapidement possible à la situation spécifique Devecey, parce que, là, on a quelque chose d'aigu et effectivement, là, au mois de février, il ne pleut plus. Vous avez remarqué, il y a plus d'eau. Tu me disais combien ?

M. BAULIEU.- Un peu plus de 50 mm, pas plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Un peu plus de 50 mm en février. Rien.

Mais on sait ce que ça pourrait vouloir dire. Ça pourrait vouloir dire que, après-demain, on entend parler de la goutte froide, là, d'Espagne, etc., et tout. Donc, voilà, soyons vigilants.

Donc, sur cette situation, regardons rapidement comment on peut avancer.

Cependant, comment on pose, et plus largement, la question, et on en reparlera en Bureau et en groupe de travail, comment on repose la question du risque effectivement.

Et je me tourne du côté de Monsieur DEVAUX et ensuite de Françoise pour répondre à ces questions.

M. DEVAUX.- Oui. Bonjour à tous. Merci Présidente.

En fait, ce sujet-là, si on prend, par exemple le collège, qui est juste en bas, le collège Claude GIRARD, il y a un réservoir qui avait été créé. En fait, on se rend compte que le réservoir ne fonctionne pas et en fait, déjà, est-ce qu'on avait la compétence à l'époque, quand on a décidé de faire ça ? On ne l'avait peut-être pas. Peu importe.

Aujourd'hui ce qu'il faut surtout faire comme analyse, c'est ce qu'on a des gens compétents, de voir des modèles qui peuvent évoluer demain et vraiment différents de ceux qu'on a connus aujourd'hui, parce que si on parle de 20 mm d'eau par semaine, si d'un seul coup on monte à 70, 80 ou 100, il faut qu'on arrive à absorber ça.

Et cette problématique-là, il faut peut-être créer, je dirais un service, ou quelque chose, que quand on regarde ce qui a été fait, où on en est fait, même sur la zone qui est en train de se développer au niveau commercial, là, sur Châtillon, dans le bas, Pré Brenot, juste au bout du Pré Brenot, là, on va quand même construire dans une zone avec des risques d'inondation quand même.

Donc, je veux dire, il y a, à un moment donné, on laisse quand même glisser énormément de choses ou on ne prévoit pas suffisamment et on sait que ça arrivera. Ça ne va peut-être pas arriver aujourd'hui ou demain, mais dans les 20 années qui viennent, il y aura quand même des difficultés.

Il faut aussi que les Maires, que nous sommes tous, prennent aussi les bonnes décisions quand on nous dit qu'on va construire là et qu'on sait qu'il y aura quand même un problème, parce que c'est ça aussi, il y a eu énormément de choses qui ont été faites ou qui ont été laissées faire, qui ne sont pas normales aujourd'hui et puis qu'on découvre et qu'on doit gérer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour ça que très délicatement, je dis que c'est quand même une responsabilité largement partagée. Je le dis gentiment parce qu'il faut que chacun regarde aussi ce qui a été décidé à un moment ou à un autre et ce que vous signalez, j'espère bien qu'on ne va pas construire sans s'assurer qu'il n'y aura pas une entreprise qui aura les pieds dans l'eau régulièrement. Ça, j'espère bien.

En ce moment, il y a tout un travail qui est en train de se faire pour justement identifier les zones inondables, etc., donc on reviendra vers vous.

Et c'est pour ça que je vais donner la parole à Françoise PRESSE qui justement aussi travaille sur ces questions.

Mme PRESSE.- Oui. Alors, en dehors du problème qui vient d'être posé et qu'il faut régler, la gestion de la situation et la gestion humaine, il semble important que, évidemment, on s'organise au niveau de l'agglomération au sujet des risques urbains de façon plus générale. Ceci nous est imposé par la loi avant fin 2025, la loi MAPTAM.

Donc, peut-être que ce sera l'occasion d'en discuter déjà en Bureau.

Comment faisons-nous ? Comment nous organisons-nous pour que dans le futur, là, on ne recommence pas des erreurs ?

Mais ça concerne également le fait que l'on construise notre PLUi en ce moment et qui devrait éviter ce genre de construction aléatoire sur des terrains en zone inondable. On ne devrait pas recommencer ça. Mais il n'y a pas que le problème des inondations qui va arriver, il y a aussi tout ce qui est aléas climatiques, comme les coups de vent, les choses comme ça, les mini-tornades.

Donc, il y a plusieurs sujets dont il faut s'emparer avant la fin de l'année 2025 sur l'organisation de ces risques urbains et la façon dont on va prendre cette compétence, dont on va travailler avec l'ensemble des communes.

C'est pour ça que je crois que le préfet a demandé que chaque commune soit bien en ordre de marche en élaborant son PCS (Plan Communal de Sauvegarde), et que nous allions ensuite construire le plan de sauvegarde intercommunal. C'est ce qui est prévu dans la loi et c'est ce que nous aurons à effectuer, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je me tournais vers notre Directeur Général des services, parce qu'il me semble et alors, là, ce n'est pas jeter la pierre, mais excusez-moi, j'en profite, je fais un peu comme Jean-Paul quand tu disais oui, mais en même temps il faudrait que vous y participiez.

Donc, il me semble bien que vous avez été tous sollicités pour travailler sur ces PCS et il me semble bien qu'il n'y ait que très peu de communes qui aient répondu à cette demande. J'en profite du coup. La preuve que c'est fondamental, essentiel et absolument urgent.

Et je rappelle que, en plus, en début de mandat ici, nous avons renouvelé le fait que, encore une fois je ne jette pas la pierre, rien du tout, c'est juste que je redis là où nous en sommes, c'est que nous avons tous considéré qu'il était normal que nous gardions la compétence du permis de construire parce qu'il était possible de, par exemple, transférer, ce qui engage la responsabilité aussi du Maire. Bien sûr, il y a une instruction avec le Grand Besançon qui est faite par les services qui sont mutualisés, mais il est important de se reposer cette question de départ, c'est comment nous considérons le rôle de chacun, je me mets dedans parce que, là, en l'occurrence, enfin j'ai l'avantage, c'est Aurélien qui décide pour moi, mais c'est pareil, ça engage ma responsabilité. Les permis de construire, c'est notre engagement. Donc, je pense que ça méritera qu'on reprenne toutes ces questions-là, mais je vous renvoie les choses. Regardez bien que vous ayez été sollicités pour vos PCS et regardez ça attentivement parce que, effectivement, je le répète, la DDT est venue avec différentes cartographies : inondabilité, risques sous les falaises, les questions de tempête, mais ça, c'est moins pris de cette façon-là. La question aussi des argiles, et j'en oublie, et bien sûr, je ne devrais même pas oublier le karst et les feux de forêt, tu as raison.

Donc, nous avons six risques qui sont en train d'être cartographiés sur notre secteur et on sait combien on a finalement un territoire extrêmement vulnérable en réalité. Pendant très longtemps, on a considéré que, en Franche-Comté, il pleuvait, ce qu'il fallait. Non. Nous avons effectivement une forte vulnérabilité sur notre territoire.

Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Merci.

Simplement deux aspects. Il y a l'aspect passé, ce qui a été réalisé par le passé, effectivement, avec un certain nombre de documents d'urbanisme qui ne prenaient pas en compte les risques. Certains risques ont considérablement augmenté, effectivement. Tu as évoqué les tempêtes, donc ça, c'est quelque chose que l'on connaît aujourd'hui, que l'on ne connaissait pas il y a encore très peu d'années, et puis également le risque d'inondation dû à des orages qui sont de plus en plus importants. Donc, ça, c'est l'aspect passé où on n'a effectivement peut-être pas tenu compte d'un certain nombre de risques. Moi, je voudrais évoquer l'aspect futur, donc à travers deux documents qui sont en cours d'élaboration, le SCoT bien entendu, et puis le PLUi pour notre territoire et les PLU pour d'autres territoires qui nous entourent.

Je crois qu'il faut, justement, à l'occasion de l'élaboration de ces documents où nous faisons un certain nombre d'études, où nous prenons en compte effectivement les enseignements qui nous sont donnés par les différents services de l'État qui nous donnent un certain nombre d'informations concernant les risques et que nous prenons en compte. Pour l'avenir, effectivement, il faut qu'on soit extrêmement vigilants.

Et j'attire l'attention de chacun des Maires, parce que ce sont les Maires, ce sont les élus municipaux qui connaissent le mieux leur territoire. On élabore un document d'urbanisme. Quand on va élaborer le PLUi, l'élaboration, il y a un certain nombre d'indicateurs qu'on connaît avec des cartes, avec un certain nombre de choses, mais il y a également des informations qui sont des informations visuelles et, celles-là, il est important de les faire remonter, de dire « effectivement dans telle zone, il arrive occasionnellement qu'il y ait de l'eau » ou « ici on a un couloir où il y a des vents supérieurs ». Ça, ce

sont des constats que, nous, nous pouvons faire, et je pense qu'il est important que nous fassions ces constats.

Il vaut peut-être mieux, des fois, ne pas construire à un endroit, déplacer éventuellement une zone constructible vers autre chose où on aura davantage de sécurité. Je pense que c'est important pour nos populations. C'était juste pour vous alerter sur ce sujet en profitant de l'interpellation de Gérard.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez-y.

M. DEVAUX.- Rapidement pour rebondir sur ce que dit Jean-Paul, le mois prochain, on aura à débattre de l'aire de grand passage pour les gens du voyage puisqu'il y a eu un avis défavorable du commissaire-enquêteur. Dans son rapport, il souligne le fait que le site est soumis, selon l'autorité environnementale, à un aléa de glissement fort. Donc, c'est aussi ce qu'il faut qu'on prenne en compte dans nos réflexions. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien.

M. ROUTHIER.- Oui. Moi, je voulais simplement intervenir.

Oui. Quelque part, les choses sont en train d'évoluer un petit peu partout. Il y a une dizaine d'années, on a modifié tout simplement la cartographie sismique de la France et modifié bien entendu les renforcements des constructions sur l'ensemble du territoire. Ce qui fait qu'aujourd'hui on a des constructions qui sont, je dirais, plus solides théoriquement et qui devraient tenir en fonction de la sismicité des secteurs. Vous savez qu'on a un secteur qui est quand même plus sismique sur le Nord, notamment du côté de Belfort, mais enfin, ça peut changer aussi, effectivement, les choses peuvent évoluer.

Au niveau des inondations, toutes les villes autour de Grand Besançon Métropole, qui sont au bord de l'eau, sont concernées bien entendu depuis des années, depuis toujours par les inondations. Ça a toujours existé et chaque commune qui vit au bord d'une rivière peut vivre ce genre de difficultés.

Mais là, ce que l'Etat est en train de vivre, c'est au niveau national, c'est sur tout le territoire où vous aviez initialement des villages qui n'étaient pas absolument touchés par des inondations suite à des pluies excessives et importantes, ces villages se retrouvent inondés, c'est ce qu'il s'est passé notamment sur Devecey, et ça va se passer de plus en plus, vous l'avez dit, il y a la météo qui change, les quantités d'eau qui vont être de plus en plus importantes, qui vont impacter automatiquement notre territoire.

Mais il ne faut pas s'auto-flageller. Nous, les maires, on n'est pas là pour se flageller sur les décisions qui ont été prises notamment dans le passé, par nos anciens collègues, ou même actuellement sur les projets que vous avez validés. Bien évidemment que, quelque part, c'est à nous de faire attention de ne pas créer parce que, l'eau, elle va où ? Elle va créer les perturbations évidentes, c'est que l'eau, elle cherche tout simplement la partie la plus basse du village pour aller se positionner ou d'un secteur bien entendu et donc c'est là que vous avez l'inondation.

Donc, c'est aussi réfléchir à savoir dans quel secteur et donc GeMAPI est là pour le faire, pour réfléchir en partenariat avec l'ensemble des collectivités, des mairies comment sur chaque projet, parce que ça veut dire que si on se met des barrages, on ne construira plus rien. C'est-à-dire que nos villages risquent d'être complètement censurés parce qu'on aura forcément dans une partie de la commune des secteurs qui ne seront plus constructibles parce que les quantités d'eau, qui vont arriver, empêcheront cette construction. Donc, c'est à nous de réfléchir intelligemment, mais pas à s'interdire non plus à faire évoluer notre territoire. Mais ça peut nécessiter, et c'est ce que je disais, enfin on discutait avec le directeur adjoint de la DDT, c'est un souci qu'ils ont actuellement au niveau de l'État parce que c'est en train de fleurir de tous les côtés au niveau national, et ça va poser bien sûr le problème du financement et d'essayer de trouver des solutions techniques et économiques pour l'ensemble des villages qui vont être concernés.

Moi, je voulais dire qu'il faut absolument qu'on se pose la question tous ensemble et c'est l'intercommunalité qui doit le faire avec le service ou le DEA tout simplement aussi, le service assainissement fait partie des réflexions que l'on doit apporter au niveau de l'organisation de nos communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors Frank.

M. LAIDIE.- Très rapidement. On a travaillé à l'établissement d'un schéma directeur des eaux pluviales. On est sachant maintenant et en termes de responsabilité, ça change aussi pas mal de choses.

Et la responsabilité des collègues maires, là, il ne faut pas l'oublier, Christophe n'est pas là, mais il le répète systématiquement il y a un enjeu considérable, et on est sachant maintenant.

Alors ça veut dire que ça va être un outil d'aide à la décision, il ne faudra pas s'en écarter bien sûr. Il y a GeMAPI. Il y a tout ça. Oui, il faut intégrer ces éléments-là et je pense qu'il ne faut surtout pas prendre de risque parce que les risques sont clairement identifiés. On a un certain nombre de points noirs qu'on connaît déjà. Il faut faire très, très attention.

M. ROUTHIER.- Simplement un mouvement de terrain que vous allez créer en créant une aire des gens du voyage ou simplement un village, je m'excuse, mais automatiquement tu perturbes le karst, et tu perturbes l'ensemble d'un village éventuellement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi. Mais il ne faut pas que ça devienne une réunion comme ça, parce que je pense qu'on va pouvoir en parler encore après et on reviendra vers vous avec des éléments extrêmement plus précis et concrets. Sinon va en discuter parce qu'il y a beaucoup de choses à dire encore pendant longtemps.

Eloy, tu veux apporter quelque chose de particulier ?

M. JAMARAGO.- Juste 30 secondes. Je complète ce que vient de dire Frank parce qu'il y a un travail qui a été fait par le DEA qui a répertorié 10 ou 11 points noirs sur le GBM sur ces problèmes-là. Il y en a deux à Boussières, c'est pour ça que je connais bien le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je pense que si vous travaillez bien sur votre PCS, je pense que vous allez en trouver quelques-uns.

Et je vous invite à le faire parce que, comme ça vient d'être dit, dites-vous bien que non seulement la responsabilité reste chez le Maire, mais, moi, j'entends aussi dans des évolutions de législation, j'espère, enfin, je ne sais pas vers quoi on va aller, mais qui laisseraient entendre que les Maires, on leur donnerait à nouveau des compétences importantes. Je dis simplement que face à une compétence, il y a une responsabilité et qu'après quand vous prenez la compétence et que vous prenez la responsabilité, c'est quand même assez compliqué d'aller chercher dans les autres collectivités le fait de porter la responsabilité. C'est de tout cela dont il est question.

Donc, soyons vigilants aussi à ce qui est en train de se dire et se faire au niveau de nos parlementaires. Et, moi, je le répète, j'en profite pour dire une chose, et je pense qu'on va clore là, mais quand même, c'est que la première chose à faire, c'est bien sûr de réfléchir, je suis bien d'accord avec toi Pascal, il est toujours temps de réfléchir, on est bien d'accord. Mais pour autant, ce qui est important c'est d'intégrer le fait que nous sommes dans une transformation majeure en matière du climat et que si nous n'intervenons pas de façon massive sur ces questions du climat, on pourra réfléchir longtemps, mais il sera bien plus fort que nous.

Et pour répondre à Monsieur DEVAUX, parce que les questions que vous avez posées, elles sont importantes. Oui. Nous avons du personnel et, oui, même nous avons créé un poste qui est celui d'hydrogéologue, par exemple. Donc, nous sommes bien en train de nous doter de nouvelles compétences et de savoir-faire, parce que, par rapport à ce qui a été dit au niveau des coûts de fonctionnement, oui, les collectivités que nous sommes, nous sommes confrontés à de nouveaux événements et donc, nous avons besoin de monter en compétences, parce que si demain vous êtes en train, les uns les autres, de me dire qu'il suffit de se retourner vers l'État, on sait très bien que ce n'est pas la réponse que l'on aura. On est bien d'accord. Donc, on est bien amené les uns les autres à prendre nos propres responsabilités et les moyens de répondre aux difficultés dans lesquelles les uns et les autres peuvent se trouver jusqu'à quoi, jusqu'à quand. Je ne sais pas. Mais une chose est certaine, c'est que nous sommes en train de nous doter de compétences.

Quant à la modélisation, elle est en permanence remise en cause parce que les phénomènes climatiques évoluant beaucoup plus rapidement que ce qui avait été imaginé, nous nous trouvons effectivement sur des modèles qui sont un peu fragiles, mais qui ne sont absolument plus du tout en phase avec ce qui a été pensé il y a 10 ans ou 20 ans, ça, c'est sûr.

Et quand on sait qu'un projet urbain met au moins, allez, je suis généreuse, je vais dire 5 ans, mais ça n'existe pas, 10 ans, au moins 10 ans, vous imaginez bien que la tendance dans laquelle on est, on a intérêt à bien garantir toutes les études qu'il faudra pour essayer d'éviter les risques dans lesquels on pourrait mettre nos habitants.

Je vous propose de clore ce dossier, pas le dossier, mais la discussion qui était fort intéressante, mais qui effectivement demande à ce qu'on travaille de façon approfondie et tous ensemble et donc on regardera à faire un travail, bien sûr, très collectif.

Je vous propose de voter le rapport n° 24.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Là, je crois qu'il n'y a personne qui oserait voter contre ni s'abstenir d'ailleurs. Très bien. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de calcul du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 549 701,80 €, au titre de l'exercice 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la taxe et à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

25. Fonds Climat - Attribution d'un fonds de concours pour les communes de Châtillon-le-Duc et Roche-lez-Beaupré

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant sur le rapport n° 25, les attributions d'un fonds de concours pour les communes de Châtillon-le-Duc et de Roche-lez-Beaupré. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de
 - o 107 245 € à la commune de Châtillon-le-duc répartis comme suit :
 - 47 245 € pour le projet de désimperméabilisation des cours d'école, dans le cadre de l'axe 2,
 - 60 000 € pour la rénovation énergétique du groupe scolaire et du périscolaire, dans le cadre de l'axe 3,
 - o 35 582 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour le projet d'aménagement d'une aire de repos le long de l'Eurovéloroute n° 6 au titre de l'axe 1.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26. Réseau de Chaleur Besançon OUEST-Signature de protocole de fin de contrat de concession avec CELSIUS

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le réseau de chaleur avec le protocole de fin de contrat de concession, là on termine avec l'ancienne concession CELSIUS. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le protocole à conclure avec la société CELSIUS,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27. Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés – Validation des statuts de l'établissement public de coopération environnementale (EPCE)

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1) et Lorine GAGLILOLO (1) et MM Anthony POULIN (1) et Franck RACLOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport 27, validation des statuts de l'établissement public de coopération environnementale, l'EPCE, pour le Conservatoire Botanique.
Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

28. Validation du programme de requalification et création de voirie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur la validation du programme de requalification et création de voiries.
Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vous êtes contre ? Huit.

Je vous invite à aller voir l'esthétique et la qualité des requalifications qui sont faites et dans les villages et dans nos villes.

A la majorité des suffrages exprimés, 8 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la validation du programme de requalification/création de voirie.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 95 Contre : 8 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29. Validation du programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 29, validation du programme de GER.
Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le programme de Gros entretien et de renouvellement (GER).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30. Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Saône et Montfaucon – Validation de l'opération et de son plan de financement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 30 concernant l'itinéraire cyclable entre Saône et Montfaucon. Je ne sais pas s'il y a une présentation particulière. Gilbert.

M. GAVIGNET.- Rapidement, une petite présentation.

Ce présent rapport a pour objet de confirmer la réalisation d'une liaison cyclable permettant de relier les communes de Saône à Montfaucon.

GBM poursuit donc le développement de ce réseau en proposant la réalisation d'un nouvel itinéraire sur le Plateau reliant les communes de Saône et Montboucons de manière sécurisée. Cet itinéraire constitue un premier tronçon de l'axe cyclable identifié au schéma directeur cyclable entre Besançon, Morre, Montfaucon et Saône. Il s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés sur ce secteur ces dernières années, à savoir l'itinéraire cyclable reliant le centre de la commune de Saône à la gare de Saône ainsi que la réalisation du pôle d'échanges multimodal.

Le projet consiste en l'aménagement d'un itinéraire cyclable d'une longueur de 3,35 kilomètres, assez grand. Ce projet se découpe en trois tronçons et l'estimation de ce projet s'établit à 1,8 M€ HT, soit 2,160 M€ TTC.

Son plan de financement va chercher des financements à l'Union européenne, le FEDER, à hauteur de 27,8 % pour un montant de 500 000 € sur le montant hors taxe ; l'État, 20 %, 360 000 € ; le Département

du Doubs, 22,2 %, 400 000 €. Il resterait à la charge du Grand Besançon 30 %, c'est-à-dire 540 000 € sur les 1 800 000 hors taxe.

Le Conseil doit valider le projet et son plan de financement et confirmer l'intention de réaliser cet itinéraire cyclable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas d'autres questions... Une intervention ? Pierre, excuse-moi, je ne te voyais pas.

M. CONTOZ.- Une grande satisfaction de voir ce projet enfin émerger parce que c'est une revendication qui datait de 2001.

Il ne se contente pas d'alimenter Montfaucon parce qu'il rejoint bien le carrefour commun qu'on a avec la commune de Morre. Il arrête d'ailleurs la première tranche rue de la Vierge à Morre, à deux pas de la maison familiale rurale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'en profite Pierre pour dire quand même que ce projet-là, il fait partie des 17,7 millions dont il était question tout à l'heure et qu'on est bien content de cet investissement sur les éléments cyclables.

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet et le plan de financement,
- confirme l'intention de réaliser cet itinéraire cyclable,
- sollicite les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de cet itinéraire cyclable.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Programme travaux éclairage public

Mme LA PRÉSIDENTE.- 31, programme travaux d'éclairage public.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du programme de travaux
- se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Réalisation d'un 4ème terminus tramway

Mme LA PRÉSIDENTE.- 32, réalisation d'un quatrième terminus tramway.

Marie.

Mme ZEHAF.- Merci Madame la Présidente.

Je vais faire un tir groupé avec les trois délibérations qui suivent puisque ça concerne le transport et la mobilité.

Les trois délibérations qui vont vous être proposées confortent la volonté des élus du Grand Besançon d'améliorer la desserte du réseau de transport en commun et de renforcer le service de location longue durée de vélos à assistance électrique.

Avec l'acquisition de trois rames Citadis d'Alstom supplémentaires qui vont venir s'ajouter aux cinq rames qui seront mises en service cette année et ainsi compléter le pool des 19 actuelles, nous

nous inscrivons dans une politique volontariste qui va permettre de répondre à la saturation des heures de pointe, réduire les temps d'attente et assurer le confort des usagers.

Pilier du réseau de transport, le tramway représente 40 % de la fréquentation totale. Il a enregistré en 2024, 9,5 millions de voyages.

Le coût de ces trois rames est de 9 M€. Ces trois rames viendront compléter la création d'un quatrième terminus situé dans le quartier Brulard où un projet de requalification urbaine va voir le jour.

Ce quatrième terminus va permettre de répondre aux besoins croissants de mobilité tout en assurant un équilibre territorial dans une logique de connectivité et de développement durable.

Cet équipement comprendra une voie de remisage de 34 mètres dans un aménagement paysager respectueux de l'environnement.

Une modification de fonctionnement de la ligne T1 actuelle, Chalezeule–Hauts du Chazal, permettra d'augmenter la fréquence des rames pour arriver à une fréquence de cinq minutes sur la ligne Hauts du Chazal–Viotte, huit minutes sur Brulard–Chalezeule et trois minutes sur le tronçon commun Brulard–Parc Micaud et le coût de l'opération est estimé à 3 685 000 €.

Ces deux investissements permettront d'accroître la fréquentation de plus de 12 % d'ici 2031, soit 2,5 millions de voyages supplémentaires par an.

En complément de ces investissements et face à une demande croissante de location longue durée de vélos à assistance électrique qui génèrent des délais d'attente importants, il est proposé d'acquérir 250 vélos supplémentaires sur une durée de quatre ans pour un montant minimum de 280 000 € et maximum de 1 M€.

Actuellement, GBM met à disposition 820 vélos *via* notre délégataire de la DSP. Depuis le lancement de ce service en 2019, 3 500 locations ont été réalisées, 1 790 000 kilomètres ont été parcourus avec des distances allant de 100 kilomètres à plus de 2 500 kilomètres par location, 33 % des utilisateurs résident dans une commune du Grand Besançon, hors Besançon, et 80 % des utilisateurs sont des actifs, 65 % sont des femmes.

D'autres indicateurs montrent que ce service est complémentaire avec le réseau de transport Ginko, c'est-à-dire que 43 % des utilisateurs du service de location de vélos longue durée sont abonnés au réseau de transport Ginko.

Ceci met en évidence une synergie efficace entre le VAE et les autres offres de transport et s'inscrit pleinement dans la trame définie pour notre Plan De Mobilité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation.

J'en profite d'ailleurs en parlant de mobilité pour dire que nous avons, Yves, tu avais redit tout l'intérêt d'être dans le SERM (Service express régional métropolitain). Nous avons bien été labellisés SERM, c'est-à-dire dans cette démarche qui est le Service Express Régional Métropolitain.

Vous savez, c'est penser les mobilités non plus rien que sur le Grand Besançon, mais bien sur un bassin de vie qui est plus intelligent évidemment.

Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre le rapport 32 ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la réalisation du 4^{ème} terminus Tramway;**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant, à :**
 - o **prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,**
 - o **déposer les demandes de subventions éventuelles.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Acquisition de trois rames supplémentaires de tramway aux cinq déjà existantes dans le cadre du marché d'acquisition de nouvelles rames de tramway conclu avec ALSTOM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 33 ; Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition des 3 rames supplémentaires de tramway aux cinq déjà existantes, dans le cadre du marché d'acquisition de nouvelles rames de tramway,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) bon(s) de commande(s) relatif(s) à l'acquisition de trois rames de tramway supplémentaires prévues dans le cadre du marché d'acquisition des nouvelles rames de tramway,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34. Autorisation de lancer et signer l'accord cadre pour l'acquisition de nouveaux GINKO VELOS à Assistance Electrique (AE)

Mme LA PRÉSIDENTE.- 34, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'un accord cadre pour l'acquisition de Ginko Vélos AE,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et à signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35. Commune de Serre-Les-Sapins - Modification Simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition du publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 35 concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec une approbation après une mise à disposition du public.

Est-ce qu'il y a des questions ? Tu veux dire quelque chose ou pas ?

Mme BARTHELET.- Non, non. Mais tu as parfaitement résumé.

On l'a déjà présenté et il n'y a pas eu d'observation suite à la concertation.

C'est un rapport très simple. Donc, on propose de l'approuver effectivement. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Fort bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Serre-Les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36. Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le PUP de Saône. Là, c'est pareil, il n'y a rien de particulier, sauf si vous souhaitez débattre et discuter puisque c'est quelque chose qui participe justement à tout ce qui est urbain. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant le secteur des Hurlevents et classés en zone 1AU et U au PLU de la commune de Saône pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37. Programme de travail 2025 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2023-2025

Mmes Catherine BARTHELET (1), Nathalie BOUVET (2), Lorine GAGLILOLO (1) et Laurence MULOT (1) et MM. Patrick AYACHE (1), Sébastien COUDRY (1), Marcel FELT (1), Gilbert GAVIGNET (1), Jean-Paul MICHAUD (2), Anthony POULIN (1), Pascal ROUTHIER (2), Nathan SOURISSEAU (1) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 37, le programme de travail 2025 avec l'AUDAB avec la convention pluriannuelle 2023-2025. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du programme de travail de l'AUDAB pour l'année 2025,
- approuve le montant de l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2023-2025 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, prévoyant notamment le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 € pour 2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 17

38. Bilan de la concertation préalable portant sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marchaux-Chaufontaine et sur le projet de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) dite de Marchaux-Chaufontaine à vocation économique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport 38 concernant le PLU de la commune de Marchaux-Chaufontaine et la ZAC, concernant la Zone d'Aménagement Concertée dite de Marchaux-Chaufontaine à vocation économique. Est-ce qu'il y a des questions ? Il y a une présentation orale. Catherine.

Mme BARTHELET.- Oui. Merci Madame la Présidente.

Rapidement dire qu'effectivement nous avons délibéré le 14 décembre 2023 pour l'ouverture de la concertation préalable et sur la participation du public à cette nouvelle opération d'aménagement. On a décidé de le faire conjointement avec la mise en compatibilité des PLU pour que ces enquêtes soient conjointes.

Je crois qu'on a déjà largement présenté le projet, donc je ne vais peut-être pas revenir dessus.

Juste rappeler les modalités de la concertation qui ont été, comme d'habitude, faites avec à la fois l'affichage réglementaire en commune, les sites internet évidemment, les registres dématérialisés.

Il faut noter que le dossier a été enrichi au long cours aussi à quatre fois et que c'est une concertation préalable qui est longue, qui a duré une année complètement. Donc, ça rejoint un petit peu ce que disait tout à l'heure Nicolas sur les procédures qui s'imposent à nous et qui sont quand même longues. Elles sont nécessaires, mais longues, avec trois temps qui reviennent sur la concertation du public.

Nous avons eu aussi une réunion publique qui s'est tenue le 6 novembre 2024 avec un succès en termes de participation et aussi d'échanges.

La sollicitation bien sûr de toutes les personnes publiques associées, chambres consulaires, avec un focus particulier aussi sur la concertation avec les agriculteurs.

Et, ce soir, il s'agit d'arrêter le bilan de cette concertation.

Nous avons eu surtout des contributions via le registre dématérialisé avec 53 contributions diverses et variées, dont certaines qui étaient juste dans l'expression d'un positionnement, d'autres souhaitant davantage d'informations sur la mobilité, la dynamisation du secteur Est et d'autres, bien entendu, liés à l'agriculture, et des questionnements sur l'environnement.

On peut dire qu'en suite de cette concertation, le dossier a été à nouveau enrichi à la fois avec, par exemple, une adaptation mineure du périmètre, mais aussi avec une plus large concertation avec les

EPCI et puis avec la mise à disposition du public au fur et à mesure du retour des différentes études, notamment environnementales.

Sur la partie du volet mise en compatibilité du PLU, les remarques n'ont pas amené de modification du projet. Il a surtout été question de rassurer notamment sur l'insertion des constructions par rapport à la topographie et la volonté de mettre en place un masque végétal important avec de nombreuses plantations.

Maintenant, la procédure, elle va se poursuivre aussi à ce niveau-là. Le cheminement administratif et réglementaire sera encore long, donc il faut être patient.

En mars 2025, on sollicitera l'autorité environnementale et puis nous aurons aussi un passage en CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers Je ne cite que quelques étapes). Je ne cite que quelques étapes.

Il y aura à nouveau, à l'automne 2025, l'organisation d'une participation du public par voie électronique qui donnera lieu à un bilan.

Et puis, bien sûr, il faut poursuivre toutes les études auxquelles on a fait allusion tout à l'heure, dont évidemment les études type loi sur l'eau, environnementale quatre saisons, hydrogéologiques, etc., géotechniques et on a vu à quel point c'était important.

Et puis toutes les études qui nous incombent sur les études de faisabilité pré-opérationnelles.

Le projet qui sera déclaration d'utilité publique selon nos possibilités de maîtrise foncière, etc.

Donc, c'est pourquoi on imagine une mise en œuvre en 2028.

Mais pour ce soir, il s'agit surtout d'arrêter le bilan de cette concertation. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté arrête le bilan de la concertation préalable relative à la mise en compatibilité des PLU de Marchaux et de Chaudfontaine et de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à vocation économique sur la commune de Marchaux – Chaudfontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Avenant n°3 à la convention de prestations avec le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement et avenant n°1 à la convention de prestations avec la commune de Vieilley pour la réalisation de missions techniques en assainissement

MM Jean-Paul MICHAUD (2) et Hugues TRUDET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 39, concernant la commune de Vieilley pour la réalisation de missions techniques en assainissement. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? C'est juste que le rapporteur, je ne sais pas s'il avait été transformé, c'est Frank LAIDIÉ qui est rapporteur et pas Christophe LIME.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 à la convention de prestations en eau et en assainissement avec le SIVOM de Boussières,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention de prestations en eau et en assainissement avec le SIVOM de Boussières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

40. Autorisation de sollicitation de subvention pour la réhabilitation de la station d'épuration de Pugey

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 6 mars 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 40, Pugey. La station d'épuration de Pugey. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Tu veux dire quelque chose ? Non. Tu es content. Nous avons un Maire content. Il y en a quelques-uns sur ce point-là. On ne peut pas toujours avoir tout bien. Vous avez voté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de ces opérations,**
- **sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre l'Agence de l'Eau et Grand Besançon Métropole.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Autorisation de sollicitation de subvention pour la reconstruction de la station d'épuration de Mamirolle

M. Yves GUYEN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 41 concernant la station d'épuration de Mamirolle.

M. LAIDIÉ.- Merci Madame la Présidente.

Il y avait un rapport oral, c'est un dossier qu'on a déjà évoqué ici, c'est important et c'est aussi une très grande satisfaction que d'arriver à cette autorisation de solliciter les subventions pour Mamirolle avec un point d'attention particulier de notre part parce qu'il y a déjà une amende administrative et on a déjà reçu aussi le maître d'œuvre pour lui signifier que c'était le plus urgent de tous les dossiers. Je n'insiste pas là-dessus.

Je peux répondre aux questions éventuellement, mais je crois qu'on ne peut être que satisfait de voir ces reconstructions de stations sur le Plateau notamment arriver à se mettre en œuvre.

Je voudrais par contre profiter de la parole que j'ai pour dire un mot sur la question des boues qui intervient dans un rapport suivant parce que, effectivement, on renouvelle, sur la question de la valorisation agricole des boues, l'accord-cadre, c'est important. C'est un temps important.

Et puis, vous le savez, ces boues, ça nous préoccupe énormément depuis un certain temps maintenant, c'est au cœur de nos réflexions.

Dire que c'est important, on est accompagné dans cette réflexion par le Département, ça n'est pas une de ses compétences, mais pourtant il intervient et je tiens à le remercier et à saluer cette intervention.

Une étude avait été menée qui était d'une remarquable qualité.

Et là, le Préfet, avec la Présidente du Conseil départemental, a réuni tous les EPCI en septembre pour faire le point effectivement sur la situation pour savoir quelle suite donner à l'étude initiale et je suis content de pouvoir vous annoncer que le troisième volet de cette étude va être lancé très prochainement pour savoir effectivement quoi faire de ces boues agricoles avec un certain nombre de difficultés spécifiques sur notre territoire avec les trois AOC bien évidemment. L'interdiction d'épandre dans les cahiers des charges qui sont à la phase ultime de l'adoption.

Nous avons fait valoir un certain nombre de réflexions auprès de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) dans le cadre de la procédure nationale d'opposition pour justement que soit prise en compte la question de l'épandage des boues. Ça suit son cours. On aura l'occasion de vous en reparler.

À l'issue du COPIL du 25 septembre, le Préfet, le Département et tous les EPCI ont décidé d'engager une étude complémentaire sur les filières alternatives à l'épandage agricole local. Il y a un certain nombre de pistes qui sont envisagées. Elles sont importantes : la structuration d'une filière d'épandage distant, la création d'une plateforme de co-compostage dans le Doubs, mais en sachant que selon la loi, à partir du moment où il y a des boues, même si c'est composté, ça ne pourra pas être étendu. C'est une vraie interrogation par rapport à cela bien sûr ; et aussi l'adaptation des UVE du Doubs afin d'augmenter et sécuriser les capacités d'accueil des boues à incinérer. Parce que, au final, c'est sans doute la dernière des solutions, à côté de l'épandage, l'incinération. Et on sait tous ce que cela peut coûter, représenter, et savoir où implanter l'usine d'incinération, quand on ferme des fours à Besançon

avec le SYBERT (Syndicat Mixte De Besançon Et Sa Région Pour Le Traitement Des Déchets), on n'a pas particulièrement envie de s'engager dans cette voie-là.

Par rapport à ces pistes de recherche, bien évidemment, chacune des filières fera l'objet de l'établissement d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Ce qu'on peut noter, ça aussi c'est encourageant, c'est que la Région était jusque-là un petit peu absente et elle réintègre le processus. Elle participe même au financement de l'étude. C'est intéressant à travers effectivement sa compétence sur la gestion des déchets. On a eu des rencontres, une rencontre très intéressante avec la Région de ce point de vue là. Donc, c'est important de voir que l'on continue à avancer, que l'on ne va pas laisser une filière se fermer sans avoir réfléchi entièrement.

Concernant GBM, je le disais, l'impact des cahiers des charges n'est pas très important, mais on craint malgré tout un effet contagion, c'est presque inévitable. On le voit bien. C'était le comté, puis c'est le morbier, puis c'est le mont d'or. Ça risque de se retrouver ailleurs par effet de contagion. C'est un vrai enjeu, mais on n'a pas de souci par rapport à l'épandage des boues parce que les agriculteurs sont demandeurs, c'est important de l'entendre ici.

Il y a plus une pression de la part des riverains que des agriculteurs eux-mêmes par rapport à cette question de l'épandage.

Et puis, il y a quand même un élément sur lequel il faut être attentif, c'est que la loi prévoyait un décret d'application pour le 1er juillet 2021 pour donner les nouvelles normes pour étudier les boues et la qualité des boues avant l'épandage. On attend toujours ce décret là. Il faudrait qu'effectivement, du côté de l'exécutif, on se bouge un petit peu parce que si l'on veut être crédible, il faut arriver à avoir ces éléments qui sont des éléments de sécurisation bien évidemment, et on ne cesse de plaider au niveau local comme au niveau national, pour que, effectivement, ces nouvelles normes puissent être intégrées. Il y a toujours ce souci, effectivement, qui nous habite de savoir ce que l'on rejette dans les terres et on est très attaché aussi, je vais m'arrêter de parler, je répondrai aux questions éventuellement, très attaché à la connaissance de nos ressources, de notre patrimoine.

Ça fait beaucoup parler, la question de l'eau, pas que les boues, c'est une question au cœur de beaucoup de préoccupations. Ça fait le buzz au niveau de la presse et pourtant c'est un sujet qui mériterait qu'on ait un regard serein malgré tout parce que les questions sont des questions essentielles. La question des PFAS reste en suspens.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Exactement. Mais on reprendra certainement.
Vincent.

M. FIETIER.- Merci Madame la Présidente.

Moi, je reviens sur la question des stations d'épuration et je me réjouis pour les collègues qui, aujourd'hui, ont des solutions d'extension de station d'épuration.

Je voulais dire que, aujourd'hui, à Nancray, nous avons un problème lié à l'assainissement et qu'il n'est plus possible d'urbaniser à Nancray. On ne peut pas faire de lotissement. On ne sait pas si on peut faire des maisons ou peut-être en prescrivant aux gens de faire un assainissement non collectif, 10 000 à 15 000 € supplémentaires dans les coûts de construction.

Et puis, quand on sera en capacité d'accueillir sur le réseau public leurs rejets, on leur demandera de venir payer le raccordement, on leur imposera manifestement de venir se raccorder sur le réseau public. Ce problème, ce n'est pas juste un problème d'un instant puisque les discussions sont engagées pour essayer de trouver des solutions avec une communauté de communes voisine. Mais on parle quand même *a priori* de huit ans pour pouvoir trouver une solution.

Alors aujourd'hui, même si je sais que ça ne dépend pas intégralement de nous, mais j'attire votre attention particulière sur le sujet afin d'essayer de trouver une issue plus courte afin de pouvoir développer un village du territoire de GBM. Merci.

M. LAIDIÉ.- Alors je réponds. Oui, Vincent, tu as raison d'attirer notre attention sur ce problème-là. C'est un problème dont on a conscience bien évidemment.

Alors ce n'est pas deux communautés de communes, mais c'est trois effectivement avec une position de principe, qui était la nôtre, de limiter effectivement de façon drastique les constructions sur Nancray puisque la station ne pouvait plus accueillir de nouveaux effluents. On était à saturation.

Une étude va être engagée sur le devenir de la station existante. Est-ce qu'il faut l'agrandir ? Est-ce qu'il faut créer une station à Nancray ? Plusieurs scénarii sont envisagés et vont être mis à l'étude. Tout cela est lancé et on a eu des réunions très constructives. Les échanges sont fructueux.

Forcément, quand on s'est réuni à Valdahon pour évoquer la question de l'urbanisme à Nancray, nous avons posé un certain nombre de questions puisque les autres continuent à urbaniser, pourquoi Nancray s'arrêterait ? On a dit qu'on levait l'interdiction si rien n'était fait.

Alors ce qu'il est ressorti de cette réunion en fin d'année à Valdahon, c'est qu'il allait y avoir une réunion de toutes les communes concernées, de toutes les intercommunales concernées pour trouver un mode fonctionnement intelligent et proportionné, que chacun s'y retrouve avec une programmation dans les réalisations en matière d'urbanisme pour ne pas surcharger la station bien évidemment. Les enjeux sont quand même très, très, très, très importants.

Et j'en profite d'ailleurs, ça rejoint ce que j'évoquais sur la connaissance scientifique de notre périmètre, Nancray, c'est sur le périmètre de la source d'Arcier et les dernières informations scientifiques dont on dispose, c'est que le périmètre – alors ce n'est pas nouveau pour certaines – est un périmètre aujourd'hui élargi sur lequel il va falloir retravailler. Effectivement, Bouclans est directement concernée. Donc, il y aura, là, à mettre en place une réflexion.

Je pense, là, à l'intelligence collective qu'on a pu sentir au moment de la réunion. Il n'y a pas de blocage et chacun va pouvoir, on l'espère, trouver de quoi continuer à construire dans les villages.

Mais ça avance au rythme des études et des réunions.

Je pense que, de toute façon, tout ne pourra pas rester bloqué bien sûr pendant huit ans. C'est une évidence absolue. C'est en tout cas notre combat.

M. BAULIEU.- Tu bloques le temps.

M. LAIDIÉ.- J'ai tendance à parler beaucoup quand j'ai la parole, donc je maîtrise effectivement le chronomètre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

De toute façon, là encore, on voit la complexité dans laquelle nous nous trouvons, et tout ça parce que derrière l'assainissement, on ne va pas le découvrir, c'est bien sûr de la question de la santé publique dont il est question. Je ne veux pas revenir sur l'historique. Il n'y a pas si longtemps que ça, il faudrait qu'un jour je revienne avec ça, que les gens mouraient de typhoïde ici, sur ce territoire, quand il n'y avait justement pas ces questions d'assainissement qui étaient garanties. Il ne faut pas l'oublier parce que parfois on se dit que, encore une fois, il y a des règles qui sont venues, mais ça a évité des morts. Il faut quand même le dire. Alors je vous propose de voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de ces opérations,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la ou les convention(s) à intervenir entre l'Agence de l'Eau et/ou le Conseil Départemental du Doubs et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

42. Convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement de la maîtrise d'œuvre (volet « études) concernant le dévoiement des réseaux eau et assainissement de GBM dans le cadre des travaux de la RN57

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 42 concernant cette fois les travaux qui sont liés aux travaux de la RN57, assainissement, etc., tout ce qui peut être associé. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Dix-sept. Vous avez compté comme moi ? Oui. Très bien. Dix-sept. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 17 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité déléguer la maîtrise d'ouvrage auprès de la DREAL pour la réalisation des études de dévoiement ou de renouvellement des réseaux humides dans le cadre du doublement de la RN57 entre le quartier de l'Amitié et le pont de Beure,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de la DREAL pour les études de dévoiement ou

de renouvellement des réseaux humides dans le cadre du doublement de la RN57 entre le quartier de l'Amitié et le pont de Beure.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 84 Contre : 0 Abstentions : 17 Conseiller intéressé : 0

43. Valorisation agricole des boues de stations d'épuration inférieures à 20 000 Equivalents Habitants de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signer un accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 43 concernant la présentation orale, c'est qu'il doit y avoir une présentation orale, mais je crois que tu l'as faite, donc, c'est la valorisation agricole des boues – largement. Donc, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Largement oui ! Non. Très bien. Très, très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour les lots 1 et 2 avec les entreprises retenues, pour un montant maximum, sur sa durée totale, de 900 000 € HT pour le lot 1 et 2 400 000 € HT pour le lot 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44. Mise à disposition technique des agents de GBM pour l'eau salée, les fontaines et bornes fontaines de la Ville de Besançon et la livraison du chlore pour les piscines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 44 sur la livraison du chlore pour les piscines. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition d'agents des services communautaires d'eau et d'assainissement dans la gestion des points d'eau pour les manifestations, l'eau salée, l'ouverture/fermeture des fontaines/bornes fontaines et la livraison de chlore aux piscines pour la Ville de Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45. #ALERTE 16-25 / Inquiétudes face aux baisses de financement de l'état de la Mission Locale de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et maintenant, il est question de la motion et donc, je donne la parole à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Oui. C'est une proposition de motion en soutien à la Mission Locale bisontine et aux autres missions locales en France, puisque vous savez qu'il y a un certain nombre de décisions de l'État qui viendraient potentiellement obérer le budget de ces différentes structures de l'ordre de moins 6 %, alors même que ces structures accueillent de plus en plus de jeunes.

C'est, par exemple, plusieurs dizaines de jeunes en plus qui sont venus consulter la Mission Locale l'an dernier.

Donc, c'est une motion de soutien que je vous invite à voter si vous le souhaitez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Comment ?

M. FELT.- Comme d'habitude, on ne prend pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, Madame BOUVET.

Mme BOUVET.- Juste pour vous dire que je ne prends pas part au vote, tout comme Laurent CROIZIER dont j'ai le pouvoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Très bien. Donc, cinq.
Oui, vous voulez parler, c'est ça ?

M. FELT.- Je vous disais comme d'habitude, on ne prend pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai entendu oui.

M. FELT.- OK.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Je vous propose maintenant bien sûr de clore cette séance et surtout le Président du SCoT, que vous connaissez très bien, me demande de vous rappeler qu'il va y avoir une présentation du SCoT, atelier. Donc, je vous invite à aller découvrir ce que le SCoT veut nous présenter.
Merci à vous. Bonne soirée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour cette motion d'alerte et de soutien au :

- **Maintien des financements nécessaires pour un accompagnement de qualité et de proximité ;**
- **Dialogue entre la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon, l'État et les collectivités territoriales, pour des décisions tenant compte des réalités locales ;**
- **Accès équitable aux dispositifs pour tous les jeunes, sans discrimination.**

10 élus ne souhaitent pas prendre part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,

Jean-François MENESTRIER
Conseiller Communautaire



La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon